

Abonnements par la poste:

Table with subscription rates for ANADA, États-Unis et Empire Britannique, UNION POSTALE, and their respective weekly and monthly rates.

LE DEVOIR

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

Montréal vendredi 25 fév. 1927.

TROIS SOUS LE NUMERO

Rédaction et administration:

336-340 NOTRE-DAME EST

MONTRÉAL

TELEPHONE: Main 7460

Service de nuit: Rédaction, Main 5121

Administration, Main 6153

Le député de Labelle ranime le débat sur le budget Robb

M. Taschereau interviendra-t-il?

Nous sollicitons les lumières supérieures du Canada: il ne nous en fournit pas le plus mince rayon. Ce qui pis est, il ne profite pas de celles que nous lui offrons spontanément.

Le Canada, qui puise ses renseignements à toute source, nous en fournit pas le plus mince rayon. Ce qui pis est, il ne profite pas de celles que nous lui offrons spontanément.

Il dit: Mon quartier est content parce qu'il bénéficie d'une baisse de quelques sous par année, grâce à l'application du tarif de Montréal.

M. Gabias est comme le Canada. Il n'a donc pas lu le rapport de Me Charles Laurendeau que nous publions la semaine dernière.

M. Gabias dit encore: Nous aurons une pression d'eau suffisante.

D'abord, est-ce que le rapport de M. Laurendeau n'établit pas que la ville a le droit d'exiger la pression suffisante?

Secondement, si la compagnie ne pouvait pas donner la pression suffisante, comment la ville la donnera-t-elle avec le même tuyautage?

M. Gabias, qui est dans les assurances, pourrait peut-être s'informer auprès des compagnies d'assurance contre l'incendie si les taux n'étaient pas plus élevés qu'ailleurs dans son quartier et dans le quartier voisin.

Mais où M. Gabias raisonne le plus cocassement c'est bien quand il prétend que l'agitation est faite par des envieux (envieux de qui et envieux de quoi? pas des échevins sûrement qui se sont à jamais noyés dans la ridicule) et que la transaction devra être tenue pour bonne tant qu'on n'aura pas prouvé qu'il y a eu malhonnêteté.

M. le commissaire Desroches nous a prévenus que, sans son intervention, nous aurions payé \$18,000,000. Rien ne prouve qu'à \$18,000,000 il y aurait eu malhonnêteté ou plus de malhonnêteté qu'à l'heure actuelle.

La transaction, même en admettant l'absence de tout pot-de-vin au conseil ou ailleurs, reste quand même une lamentable et désastreuse sottise, puisqu'il est désormais établi que la ville y perd près de cinq millions.

Et pour appeler chat un chat et Rollin un fripon, les échevins et l'exécutif seront malhonnêtes et se rendront coupables de maladministration en un sens, si, faute de se renseigner, si, faute de lire un rapport comme celui de Me Charles Laurendeau, si, faute de prendre toutes les précautions nécessaires (y compris l'expropriation), si, grâce à leur précipitation inexcusable, incompréhensible ils déboursent seulement cent mille dollars qu'ils auraient pu épargner.

Le Board of Trade porte l'affaire auprès de M. Taschereau et lui demande, à tout prix, d'empêcher l'achèvement de la transaction. Il allègue, dans cette demande, que les chiffres fournis au conseil étaient trompeurs (misleading), autant qu'il a pu le constater.

Mais M. Gabias, lui, a avalé cela bouche ouverte et yeux fermés et s'en vante. A-t-il toujours eu cette confiance en l'exécutif? N'est-il pas de ceux qui dénonçaient son autocratie et parlaient de lui couper la tête? Il a mal choisi le moment de changer d'avis, de passer de la méfiance à la confiance.

M. Gabias s'indigne qu'on ait mêlé à l'affaire celle du Laurier-Palace. Nous ne partageons pas en cela son indignation. On ne saurait mêler à trop de choses l'affaire du Laurier-Palace qui, grâce à la complicité du gouvernement de Québec — comme il est bien à craindre qu'on la rencontre aussi sur le chemin de l'affaire de la Montreal Water and Power — est en train de se couvrir de la poussière de l'oubli. Jamais on n'en parlera trop à temps et à contretemps. Il faudrait que cette affaire fût pour l'exécutif et pour le conseil, qui s'est solidarisé avec lui, qui a refusé d'essayer de le déposer (ce qui aurait empêché l'affaire de la Montreal Water and Power — savait-on qu'elle venait? L'a-t-on laissé entendre aux échevins? —), comme la voix du remords qui retentit nuit et jour.

Hier, pour mettre le bouquet à l'achat précipité, pour souligner d'un trait noir la scandaleuse hâte avec laquelle ce pauvre conseil a bâclé une transaction de quatorze millions, on annonçait que tout de suite le moyen a été pris de lier la ville, de la piller.

Nous demandons avec le Board of Trade — pourquoi faut-il soudain que la Chambre de commerce, dès que le Board of Trade fait bien, se soit guérie de son ridicule mimétisme et vise à l'originalité? — à M. Taschereau de réfléchir aux conséquences de cette transaction, au cynisme, au mépris des convenances, qui l'ont entourée.

Si de tels procédés doivent être introduits dans l'administration de la chose publique, nous allons loin, nous allons creux, nous allons aux abîmes. La réaction devra nécessairement être violente. L'abîme appelle l'abîme.

Payer \$4,500,000 de trop pour un going out concern, quand la transaction est faite par un conseil discrédité et déclinant, c'est trop provocant.

Québec s'associera-t-il à ce coup au nom de l'autonomie de Montréal?

Louis DUPIRE

P. S. — On trouvera en huitième page une pièce intéressante relativement à la M. W. & P. Co.

La session de Québec

Le gouvernement et les dossiers du Lac Saint-Jean

M. Taschereau en dépose un volumineux, hier — Ce n'est que le premier d'une série — La Chambre refuse un sténographe à l'enquête sur les paiements aux journaux et aux imprimeurs — Médecins et ostéopathes — Vendeurs de lunettes et opticiens

(Par EMILE BENOIST)

Québec, 24 — Son Honneur l'administrateur de la province, pour la deuxième fois, cette session-ci, a rendu visite aux conseillers législatifs. Visite sans tapage cependant.

Il n'y avait, au pied du trône de Son Honneur, que le premier ministre, le ministre de la voirie, M. Perron, et l'aide-de-camp, le dernier en gilet rouge, tout hamarré, caparotonné d'un manteau de conseillers, y compris M. Eugène Martin et M. Pamphile-Réal-Nugent Du Tremblay, étaient à leurs banquettes. Personne dans les galeries, si ce n'est deux ou trois curieux.

Comme Son Honneur avait affaire aux députés, aux plébiens communs, autant qu'aux nobles conseillers, l'huissier à la verge noire alla quérir ceux-là, qui s'étaient déjà réunis dans la Chambre qui leur est propre.

Et puis, en présence de tout le Parlement, Son Honneur a ratifié, sanctionné les bills qui n'attendaient plus que cela. On en trouvera la liste en appendice de cette lettre.

L'UN DES DOSSIERS DU LAC-SAINT-JEAN

Le premier ministre, juste avant l'ajournement, ce soir, a déposé sur la table de la Chambre l'un des dossiers du Lac-Saint-Jean. Celui-là avait été demandé par M. Arthur Sauvé. Il doit comprendre, en quelques milliers de pages, grand format, reliés par de belles ficelles rouges, tous les documents relatifs à l'inondation, etc., depuis 1925.

Un deuxième dossier, demandé par M. Saint-Jacques et remontant bien plus loin, sera déposé demain. C'est M. Taschereau lui-même qui l'a dit.

LA SEANCE DES POINTS ET DES MOTIONS

C'est ainsi qu'on pourrait désigner celle de cet après-midi. Deux débats relatifs à des points, sur des motions de MM. Bray et Saint-Jacques. Trois autres débats sur des motions de MM. Bray et Durandou.

On pourrait encore dire que c'est la séance de l'opposition. Celle-ci a obtenu en sa faveur deux décisions du président, M. Francoeur, sur des

points d'ordre. Les deux décisions ont été rendues contre M. Gailpeault, ministre des travaux publics, qui avait voulu jouer au procédurier, et aussi contre M. Taschereau, qui l'avait appuyé.

L'opposition n'a pas été plus avancée cependant. L'agissant d'une motion de M. Durandou demandant que la Chambre autorise le comité des comptes publics à employer un sténographe dûment qualifié pour recueillir tous les témoignages reçus devant le dit comité. La motion mise aux voix a été rejetée par 40 voix contre 12.

La postérité ne connaîtra donc pas, au texte, toutes les belles choses qui vont encore se dire au comité des comptes publics. Les siècles à venir — si jamais les siècles à venir trouvent intéressant de s'occuper des choses de notre génération — devront se contenter des rapports de journaux. Dans certaines feuilles, ils n'en trouveront pas lourd.

M. Gailpeault avait d'abord prétendu que la motion Durandou n'était pas dans l'ordre parce que les règles de la Chambre ne permettent pas qu'un député fasse allusion aux délibérations d'un comité tant que ce comité n'a pas présenté un rapport. La Chambre ayant été dessaisie de la question, M. Gailpeault prétendait qu'elle ne pouvait plus agir que sur recommandation du comité. M. Taschereau a parlé dans le même sens que M. Gailpeault et puis il avait blâqué, quand même, la motion au mérite en déclarant que les frais de sténographie seraient trop élevés.

M. Francoeur a décidé que la motion ne faisait pas allusion aux délibérations du comité; qu'elle comportait tout simplement une direction donnée au comité, ce qui est permis par un article des règlements.

M. Gailpeault a aussitôt proposé, en amendement, d'ajouter les mots suivants: "Si la Chambre le juge nécessaire après avoir reçu un rapport".

(Suite à la page 2)

L'actualité

L'Amièsiè perpétuelle

On sait que de même que l'on voue de petites filles à telle ou telle couleur, la province de Québec est vouée à l'Amièsiè. Il n'y aura rien que cela pour ses routes.

Mais voilà que le brevet futénaire expire. Excellente affaire pour les municipalités qui paieront moins cher ce produit exclusif qui monopolise les affections du ministère de la voirie, chez nous, et de plusieurs ministres de la voirie en dehors.

Attendez! Un bon monopole est un bienfait des dieux et qui se peut prolonger. Aussi par un petit bill l'Amièsiè demande huit ans de vie supplémentaire, le droit d'exploiter les municipalités du pays pendant huit ans additionnels.

Et ce qu'il y a de drôle, là-dessus, c'est que les municipalités dans Québec et hors de Québec attendent sans doute être traitées comme Martine aimait être traitée, car pas une ne grouille pour s'opposer à ce tout petit bill qui les brave toutes, aussi audacieux que l'était le tout petit David devant le très gros Goliath. L'Union des municipalités aura-t-elle le sort de Goliath? ou mourra-t-elle sans soulever, comme Holopherne, aux mains de mère Amièsiè?

LA FRONDE.

Bloc-notes

Publications obscènes

M. Bourassa a cherché attiré avec vigueur l'attention du ministre des douanes, aux Communes, hier, sur l'entrée au pays de journaux et de publications obscènes des États-Unis, condamnés par M. Boivin au temps qu'il était ministre et que des collègues de M. Meighen ont de nouveau laissés entrer au Canada.

Certaines de ces publications sont d'une telle nature que même les journaux les plus libéraux de New-York ont protesté il n'y a pas trois semaines contre la vente de ces feuilles et ont parlé publiquement de la nécessité d'une censure. Le Globe d'hier disait dans un de ses articles que "ces publications en-

trent au Canada par dizaines de mille exemplaires chaque semaine, sinon chaque jour; et ceux qui sont commis à la protection du public contre une pareille contamination ne paraissent vouloir rien faire pour la faire cesser". Il est grand temps que M. Euler, qui ne laisse-rait certes entrer dans sa maison aucune de ces feuilles, se décide à agir comme l'avait fait M. Boivin et renouvelle l'interdit de celui-ci, levé par un des ministres de l'éphémère cabinet Meighen.

Silence

En face des démentis donnés à son information au sujet de l'entrée de l'Union des cultivateurs dans la prochaine lutte provinciale, le Soleil n'a repris aucun de ses commentaires injustes envers cette association; il n'a pas donné une seule ligne de la mise au point officielle de l'Union, parue dans le Devoir et autres journaux montrealais, au commencement de cette semaine. Le Soleil ne lit pas les autres journaux, ou il les lit mal, ou, ce qui est aussi vraisemblable, il ne tient pas à réparer l'injustice qu'il a commise. Il ne faut pas s'en étonner. Mais ses méthodes ne bernent plus à peu près personne, que les partisans les plus aveugles.

Au Nicaragua

Les Etats-Unis ont présentement 5,400 soldats au Nicaragua; ils viennent d'y en envoyer 1,400 autres; ils ont onze croiseurs et contre-torpilleurs dans les eaux avoisinantes et des détachements de troupes dans les huit principales villes de cette petite république, moins peuplée que la seule ville de Montréal. Tout cela, pour appuyer les conservateurs contre les libéraux, hostiles aux projets d'annexion déguisée du gouvernement américain. "Je suis certain que les Etats-Unis ne veulent pas intervenir dans les affaires intérieures du Nicaragua", disait le 10 janvier au congrès de Washington M. Coolidge, sans rire. Depuis lors, le gouvernement américain s'est emparé de toutes les villes de la petite république, sauf deux. Il y fait la plus et le beau temps, il soutient un parti politique contre un autre. C'est ce qui s'appelle sans doute respecter le principe du "self-government".

G. P.

Il dénonce la presse obscène des Etats-Unis

Pourquoi le ministère Meighen a-t-il annulé une interdiction de M. Boivin? — Littérature et protection — Il faut défendre les intérêts du commerce local — L'amendement progressiste au budget Robb — Comme quoi la préférence britannique est nuisible à nos industries — Les industries artistiques et la protection — Dettes et taxes de guerre — L'amortissement de la dette — Le dégrèvement des impôts et le père de famille

M. BOURASSA S'EN PREND A LA LEGENDE D'UN QUEBEC PROTECTIONNISTE

Voici un substantiel résumé du discours de M. Bourassa aux Communes, hier après-midi:

"Pour une fois je suis absolument du même avis que le député de Toronto-Ouest-Centre (M. Hocken). Comme lui je veux protéger la jeunesse de ce pays contre la littérature malsaine qui nous arrive actuellement des États-Unis et que l'on vend partout au Canada. L'an passé, en partie à ma demande, le ministre des douanes du temps a défendu l'entrée du pays aux plus malpropres de ces magazines. Et la première chose qu'a faite le vertueux gouvernement qui a pris le pouvoir à la fin de juin a été d'admettre de nouveau ces mêmes publications. Je m'unis au député de Toronto pour demander au ministre des douanes présent de prendre les moyens de bannir cette littérature. Et si le ministre n'agit pas, il entendra parler encore de cette affaire. Il devrait mettre en vigueur le règlement dont s'est servi feu M. Boivin, ou faire adopter un arrêté ministériel."

M. GUTHRIE. — "Mon honorable ami peut-il me donner des informations sur l'arrêté dont il parle? Qui avait recommandé que ces magazines fussent exclus? Je n'ai jamais entendu parler de cette affaire auparavant et je voudrais l'étudier".

M. BOURASSA. — "Je ne suis pas certain si l'on avait procédé par arrêté. Tout ce que je sais c'est que M. Boivin, l'an passé, alors qu'il était ministre des douanes, a probablement l'entrée au pays de saletés comme le Daily Mirror et autres publications à l'avenant. Et le gouvernement conservateur lui avait à peine succédé que les mêmes magazines ont fait leur apparition de nouveau."

M. GUTHRIE. — "Est-ce qu'ils entrent encore au pays aujourd'hui?"

M. BOURASSA. — "Oui, vous les trouverez à tous les coins de rue à Montréal et à Ottawa, et les enfants d'école les achètent chaque après-midi. Voilà la lecture la plus dégradante que l'on puisse trouver. On n'impose pas la vertu avec des lois, certes, mais je dois signaler qu'en Angleterre, où l'on a conservé avec plus de zèle qu'ailleurs la liberté personnelle de chacun, le paiement des lois pour empêcher la publication de telles malpropretés. L'autre jour l'un des représentants des ouvriers dans le parlement anglais était aux États-Unis et il a dit qu'avant d'essayer à vendre l'homme sobre à coups de lois, le peuple américain devrait protéger l'âme de sa jeunesse et l'empêcher de se dégrader. Avec l'honorable député (M. Hocken), je suis prêt à appuyer tout mouvement qui tendra à protéger la jeunesse du Canada contre les mauvaises influences de publications semblables."

Le Québec et le tarif

"Mais un jour, le ministre des finances devra prendre une décision. J'ai beaucoup d'amitié pour lui, car il est Écossais. Mais un bon Écossais ne doit pas pousser la diplomatie trop loin. Il devra faire son choix, je ne dis pas entre le libre-échange, personne n'en parle, mais entre une tendance vers un tarif bas et un commerce plus libre, une autre tendance vers la stabilité tarifaire telle que préconisée par mon honorable ami pour Fort William et une troisième tendance vers l'augmentation du tarif telle que recommandée par mon honorable ami de Calgary-Est, M. Bennett."

"Je ne devrais pas traiter cette question plus longtemps, mais en vue des déclarations faites durant les deux dernières campagnes électorales et durant la dernière session, je dois répéter que la province de Québec n'est pas favorable à une protection élevée. Elle n'a jamais été en faveur d'une protection élevée, elle l'est moins que jamais aujourd'hui et le temps arrive rapidement où non seulement la population rurale de Québec, mais encore la population urbaine constatera que le système protectionniste, tel qu'appliqué, a fait autant de mal au Québec rural et fera bientôt autant de mal partout que dans l'Ouest et les provinces maritimes."

"Si le gouvernement a besoin d'arguments contre le principe de protection, il en trouvera à foison dans le discours extraordinaire qu'a prononcé le député de Calgary-Ouest (M. Bennett) il y a quelques jours. En peu de minutes, il a trouvé le moyen de se montrer le plus impérialiste des Tories, et le plus pur des libéraux, et il a terminé par une proposition socialiste de premier ordre. En fait, je crois que l'honorable ministre est capable de diriger tous les partis et tous les discours. C'est un avertissement à la prochaine convention conservatrice de Winnipeg de se servir des lumières qui lui sont à sa portée, sinon les lumières iront briser ailleurs? Je l'ignore. Mais ce monsieur a certainement fondé ses arguments convainquants, au sujet du principe des taxes, sur les œuvres du précurseur et du prophète de l'école de Manchester qui a donné le libre-échange à l'Angleterre, Adam Smith. Il a ajouté deux principes aux quatre fameux principes énoncés par ce père du libre-échange. Ces deux principes, ce sont que les taxes doivent être équitables et justes doivent être universelles et visibles. Et l'on ne peut imaginer de plus forte condamnation de la protection. S'il y a une forme de taxes qui n'est et ne peut être universelle, c'est le tarif. Et l'on ne peut compter cette taxe, si la mesure, elle n'est pas visible."

"En écoutant cet éloquent discours de mon honorable ami, j'ai pensé qu'il croyait que l'on peut combiner, au Canada, comme aux États-Unis, le principe du libre-

échange et le principe de la protection. Les tenants du tarif protecteur se sont servis souvent de cet argument. D'ailleurs le parti conservateur suit volontiers l'exemple des États-Unis et nous donne toujours l'exemple des États-Unis en matière tarifaire bien qu'il se dise partout le champion des institutions britanniques. Mais si nous réfléchissons une minute sur la différence des conditions climatologiques, géographiques, économiques et ethniques entre notre pays et le pays voisin, nous réaliserons vite que même en adoptant le même tarif que les États-Unis, nous n'obtiendrions pas le même résultat, parce que nous ne sommes pas situés sous la même latitude; parce qu'il y a beaucoup de matières brutes que nos industries protégées ou non devront toujours importer. L'idée que le Canada peut se suffire à lui-même est évidemment fautive par le simple examen de notre pays."

"Quant à l'effet du tarif sur l'augmentation de la population, sur l'immigration, on le discute depuis les trente-cinq dernières années. Je me rappelle une parole de Laurier qui me disait avoir fait son principal discours sur cette question à la Législature de Québec en 1872. Il reprochait alors à un gouvernement conservateur l'exode des nôtres vers les États-Unis. De 1891 à 1896, lorsque le pays passait par une crise commerciale, industrielle et agricole, les libéraux dénonçaient le parti conservateur avec le prétexte que la protection avait ruiné le Canada, déraciné la population rurale, l'avait amenée dans les centres urbains, pour de là l'envoyer aux États-Unis, pour peu que les choses aillent mal."

"Il y a de nombreuses causes à cet exode vers les États-Unis. Quelques-unes sont permanentes. Notre climat, par exemple, comparé à celui du pays voisin constitue un désavantage. De même la division géographique du pays. Le Canada est une absurdité géographique. Nous avons en conséquence énormément d'obstacles à tourner. Nous ne pouvons grandir autant que nos voisins. Et une partie du pays, l'Ouest, devra toujours exporter une quantité énorme de produits agricoles pour lesquels il a le droit de demander les marchés les plus nombreux et les plus variés. Et, nous comme Canadiens, avons l'obligation de l'aider."

"Quant aux provinces maritimes, je me rappelle les déclarations d'un ancien ministre conservateur, M. McCurdy, qui a prouvé que l'application de la protection a ruiné les petites industries locales, qu'elle a concentré les grandes industries dans les centres de l'Ontario et du Québec. Voilà des témoignages que nous devons étudier."

"Si l'on met en ligne de compte ces conditions permanentes dont j'ai parlé, la configuration de notre pays, le manque de population, on doit conclure que pour beaucoup d'années encore notre pays devra s'adresser aux marchés étrangers pour écouler le surplus de ses produits agricoles. Et si nous avons besoin de nombreux marchés étrangers, nous devons être prêts à traiter convenablement les pays qui nous les offrent. On peut nous servir de ces marchés d'un trait de plume, c'est vrai, mais c'est une raison d'en trouver plusieurs. Si nous exportons notre blé dans vingt pays différents, il n'est pas probable que tous cessent en même temps leurs relations commerciales avec nous, pour le seul plaisir de prouver que M. Bennett a raison."

"D'ailleurs mon honorable ami ne doit pas oublier que le but des traités commerciaux est précisément de stabiliser les relations commerciales d'un pays pendant un certain temps. Ainsi, lorsque nous avons conclu un traité de réciprocité avec les États-Unis en 1854, l'on doit ordinairement dénoncer ces traités quelques mois avant qu'ils puissent prendre fin. Et la plupart des pays qui en concluent ont besoin de nos produits. Voilà autant de raisons pour ne pas craindre la fin subite de nos relations commerciales."

Tarifs de préférence

"L'hon. monsieur (M. Bennett) a aussi parlé de tarifs préférentiels. Il a vu l'aube du jour où l'Empire se suffirait à lui-même. Il nous a rappelés lord Loug et ses statistiques. Il était peut-être compétent, mais le politicien c'était lord Chamberlain et il a échoué. Inutile de penser que les possessions britanniques disséminées dans toutes les parties du globe, bornées par les sept mers, habitées par toutes les races, peuvent s'entendre sur une

(Suite à la page 2)

La session d'Ottawa

MM. Bourassa et Dunning mettent de la vie dans le débat

Le discours du député de Labelle fait une vive impression — M. Dunning fait prévoir la rupture des libéraux avec les progressistes francs — Paroles belliqueuses

Ottawa, 24. — Le débat sur le budget, alors qu'on s'attendait à sa mort, a pris haut vol aujourd'hui. M. Bourassa, député de Labelle, dans le cours de l'après-midi, et M. Dunning, ministre des Chemins de fer, dans la soirée, lui ont donné une impulsion puissante qui se fera sentir pendant quelques jours, croit-on. Le vote dont on parlait pour ce soir s'éloigne maintenant et il ne viendra pas avant mardi soir prochain, date tout d'abord fixée.

Le député de Labelle a touché plusieurs points et a produit une vive impression en Chambre. Ses idées sur la dette de guerre, qu'il faut payer avec les taxes de guerre, dans une mesure distincte, pour que le pays sache en tout temps le prix de notre intervention militaire dans le dernier conflit européen, ont été fort goûtées, particulièrement des progressistes. C'était poser devant la Chambre, et d'une manière frappante, les problèmes financiers qui découlent de notre participation dans le coût de plus en plus lourd à mesure que les années passent.

M. Bourassa s'est aussi attaqué à cette légende que l'on répand dans les provinces anglaises à l'effet que la province de Québec serait intérieurement protectionniste. Cette légende fait croire aux Anglais du Dominion que si nous ne votons pas pour les conservateurs, c'est pour eux des préjugés de races ou autres que les libéraux entretiennent. Il devenait urgent de la détruire.

La partie qui traite du tarif et celle qui a trait aux problèmes de la taxation et de la députation. Elle intéressera particulièrement le Québec, province des familles nombreuses qui ont le goût de l'éducation. Encore une fois, le député de Labelle se sera fait leur champion en Chambre.

LE DISCOURS DE M. DUNNING

À la fin de la soirée, M. Dunning a causé toute une sensation par son discours belliqueux et agressif à l'égard du parti progressiste. Ce discours est une vraie déclaration de guerre. À l'entendre, on en est venu à la conclusion que le parti libéral se sent maintenant assez fort pour attaquer de front et jeter par-dessus bord le parti progressiste, qu'il est sûr que quatre années de pouvoir, de prospérité, de réductions de taxes, rendront si puissant dans l'Ouest que le troisième parti devra se fonder avec lui ou être écrasé, et que le temps des ménagements, des douceurs, des accommodements est fini.

Comme les conservateurs, de leur côté, organisent l'Ouest aussi et veulent y établir leur emprise, on peut être certain que la prochaine élection sera le signal d'un effort combiné entre les deux vieux adversaires pour écraser entre eux le nouveau venu et le ruiner irrémédiablement. C'est ce que nous verrons mieux plus tard, mais qui a déjà présagé le discours de M. Dunning, ce soir. Il répondait à M. Garland, de Bow-River, il a reproché aux progressistes d'imputer sans cesse à leurs adversaires des motifs bas et malhonnêtes. Il leur a dit que la discussion n'est pas possible avec des gens qui se disent et se pensent toujours meilleurs que les autres. Il a tombé M. Garland pour avoir dit que les deux vieux partis ne sont pas sincères, que personne ne l'est à part de la classe, dans le coin le plus éloigné de la Chambre.

Puis il a fait la profession de foi tarifaire du gouvernement. Le gouvernement n'a ruiné aucune industrie et n'en veut ruiner aucune. Sa politique financière est toujours la même. Il ira de l'avant prudemment avec l'aide et l'appui de la commission du tarif. Son but est d'empêcher le tarif de peser trop lourdement sur la production, sur l'industrie et sur le peuple. Il attendra pas toujours la recommandation de la commission du tarif pour réduire le budget.

M. Dunning a défendu aussi la réduction de l'impôt sur le revenu, auprès de l'Ouest. Nombre de fermiers en profiteront, a-t-il dit.

Les libéraux, en général, ont fort fou de ces déclarations de M. Dunning. Car s'ils ont collaboré avec les progressistes, c'est souvent malgré eux et ils conservent une dent contre eux pour les attaques de biens qui leur sont venues souvent de ce côté, qui leur ont été impatiens. Ils réagissent et veulent remettre coup pour coup, dent pour dent. Ils se croient sortis des lisères et de la tulle, orientés vers un avenir magnifique et ne se sentent aucun besoin d'appui.

On verra plus tard ce qui se prépare; mais le discours de M. Dunning a semblé, ce soir, très révélateur et on en parlait partout dans les corridors.

À part ces deux discours de la journée, il faut remarquer un reste de discours de M. Hocken, commencé hier, terminé après-midi, qui a porté sur les magazines canadiens, la concurrence qu'ils ont à subir des magazines américains, du tarif en tant qu'il touche à ce problème, des tarifs postaux et de la littérature américaine obscène et sale. M. Hocken a fort condamné les permis d'importer quelques sales feuilles; et c'est à cet endroit que M. Bourassa l'a approuvé.

Puis M. Garland, député de Bow-River, a soutenu que le budget surtout aux riches, à ceux qui ont des revenus convenables, au lieu d'aider le pauvre. Il a demandé une enquête complète sur les fonds électoraux. Il a excusé les cultivateurs de ne pas payer une plus grosse part de l'impôt sur le revenu. Et surtout, ce qui a excité l'ire de M. Dunning, M. Garland a prétendu qu'il existe une entente entre les deux vieux partis pour maintenir le tarif au niveau actuel et pour gouverner le pays. Ce n'est pas à une bataille réelle que nous assistons, on le dit à la fin de la session. Les négociations ont fusé de tous côtés, naturellement.

Si le parti libéral est sincère, a ajouté M. Garland, il doit chasser du cabinet les ministres protectionnistes qui en font partie. Lorsqu'il n'était pas fort en Chambre, il a commencé à mettre en vigueur son programme. Il s'en éloigne maintenant. M. Garland parle de la dégradation et de l'abaissement complet des deux vieux partis, dit qu'ils ont reçu tous deux, comme le prouve l'enquête des douanes, des fonds électoraux qu'ils ont acceptés des brasseries et des distilleries. Sur ce point, il faudrait une enquête complète avec pouvoir de faire témoigner sous serment des membres du parti conservateur et libéral. Car accepter de tels fonds est une contravention directe à la loi électorale du pays et une offense criminelle.

C'est là que M. Garland a terminé et que M. Dunning a fait sa sortie.

Léo-Paul DESROSIERS

Le député de Labelle ranime le débat...

(Suite de la 1ère page) politique commune, qu'il s'agisse de n'importe quel. Théoriquement, l'Empire pourrait suffire à lui-même, oui, mais seulement si vous pouviez mener les colonies comme le gouvernement fédéral mène les cinquante États de l'Union américaine. Chacune de ces terres britanniques a ses voisins, avec qui elle entretient des relations commerciales plus intenses qu'avec d'autres pays britanniques. Il est futile de penser à une politique impériale.

La préférence britannique

"Mais ce qu'il y a de curieux au sujet de ces tarifs préférentiels, c'est que les trois partis s'entendent pour les conserver. Conservateurs et libéraux veulent les maintenir, et à ma grande surprise, les progressistes veulent les augmenter. Et par le fait même, ces derniers laissent entre les mains des conservateurs le plus fort argument protectionniste qui soit. Il en faut savoir l'origine.

Les libéraux ont dénoncé la protection comme un vol. Mais quelques-uns de leurs organisateurs avaient reçu des manufacturiers des fonds électoraux. Et les chefs étaient pris entre leurs propres déclarations et les souscriptions qui comptaient des engagements. C'est alors que l'on imagina la préférence. Mais cette préférence, on voulait l'accorder alors à tout pays qui nous rendrait la pareille. Plus tard, au temps de la guerre sud-africaine, on décida de mettre à cette politique le sceau du patriotisme, non pas du patriotisme canadien, mais du patriotisme impérial. Car le patriotisme canadien demandait la défense des industries canadiennes même contre les industries anglaises.

"Aujourd'hui, quel est le résultat? C'est que l'on trouve dans la préférence britannique la source de toute demande pour un tarif plus gros sur les industries, comme celle des lainages ou des chaussures. Les manufacturiers disent qu'ils ne demanderaient pas un tarif plus élevé, mais que dans les circonstances, ils ne peuvent faire autrement. Ils ne sont pas opposés à la préférence pourvu qu'on élève le tarif.

"Seulement, si nous appliquons la préférence, rendons-la honnête. Faisons comme l'Australie, qui exige que 50 ou 75 pour cent des matériaux et du travail soient britanniques. Car avec notre système, les marchands qui profitent de la préférence ne sont pas britanniques, très souvent, mais allemands, français, belges, tout ce que vous voudrez. On les fabrique dans les pays où l'ouvrier reçoit un petit salaire, où l'argent est déprécié, et la concurrence subie par les Canadiens n'est pas juste.

"Bientôt nous ferons comme les autres pays. Ou bien nous reviendrons à la protection pure et simple, à celle des Macdonald et des Tupper. Ou bien nous sacrifierons ces industries artificielles, créées chez nous par la protection afin de pas obliger notre peuple à acheter à des prix trop élevés, et afin d'obtenir plus facilement des marchés éloignés pour nos produits agricoles. La politique nationale n'a pas donné tout ce qu'elle a promis, mais d'un autre côté, les ouvriers qui travaillent dans des industries existantes ont droit à certaine considération. Le peuple de ma province, en particulier, est juste, et en toute idée qu'on pourra lui présenter. Il est prêt à entendre toutes les raisons que pourra lui soumettre la Saskatchewan ou une autre province, ou l'une des provinces maritimes, dans cette révision possible de notre politique tarifaire. Il est convaincu aussi que l'agriculture est l'industrie importante de ce pays, que la classe agricole a le meilleur esprit possible.

"Quant à moi, je ne suis pas prêt à dire qu'avec la protection il faille élever en ce pays de nouvelles industries artificielles. Nous en avons trop. Mais un certain ajustement industriel est nécessaire, un nouvel équilibre entre classes s'impose. Et il faudra songer à la famille en faisant cette révision. Il faudra songer à conserver l'esprit familial.

Dettes de guerre et taxes de guerre

Quant au reste du budget, je dois dire que je le considère de la même façon que mes amis progressistes. Si ce n'était du premier paragraphe de l'amendement, j'approuverais de mon vote l'amendement progressiste. Comme M. Coote, je ferais payer la dette de guerre avec les taxes de guerre. Nous devrions garder ces dernières afin de les tenir toujours devant les yeux du peuple, comme le prix de nos folies de 1914 à 1918.

"Il vaut mieux ne pas payer trop vite cette dette de guerre, pour préserver les générations futures de l'aveuglement que nous avons subi, conduits que nous étions par des hommes qui ont sacrifié notre pays à des nations étrangères. Que les taxes de guerre restent ce qu'elles sont, afin de payer notre dette de guerre jusqu'au jour où nous verrons plus clair, jusqu'au jour où nous aurons décidé si le Canada s'appartient, ou s'il doit être l'instrument d'une politique impérialiste. Le percepteur des taxes est un rude maître d'école, a dit Morley. La génération actuelle commence à le comprendre, pour sa part. Que M. Church tente de lancer en Ontario une campagne de participation aux guerres de Chine, et il le verra vite. Mais dans vingt ans, on aura peut-être oublié, et jusqu'à ce que l'on ait défini nos relations, nos obligations, il importe de ne pas oublier la leçon.

L'impôt sur le revenu

"Il n'y avait aucune nécessité de réduire de 10 pour cent l'impôt sur le revenu. Les pauvres ne le paient pas et la réduction leur est inutile. Elle ne sera pas inutile aux riches, par exemple, à tous ceux qui ont élevé des fortunes pendant la guerre.

La "Terre Vengée"

15 SOUS L'EXEMPLAIRE La Terre vengée, le dernier opuscule de M. l'abbé Jean Bergeron, missionnaire colonisateur, obtient un très vif succès. 15 sous franco, au Service de Librairie du Devoir, 336, rue Notre-Dame est, Montréal (Téléphone: Main 7460).

Si vous trouvez...

Si vous trouvez que nous avons raison, aidez-nous à faire lire le journal. Répandez-le! À Montréal, 3 sous le numéro. (Carnets de deux mois pour \$1.50, coupons échangeables dans tous les dépôts, en vente aux bureaux du journal). En dehors du Canada, \$6; aux États-Unis et dans l'Empire britannique, 8; dans le reste du monde, \$10. L'abonnement peut être fractionné. Faire remise, par bon postal, mandat-poste et chèque payable au pair à Montréal, au "Devoir", 336, rue Notre-Dame est, Montréal.

La session de Québec

(Suite de la première page) port du comité des comptes publics.

Sur un point d'ordre de M. Durrant, le Frayeur a déclaré que l'amendement ne pouvait être maintenu, vu la décision précédente, et que la Chambre devait se prononcer sur la motion principale. Celle-ci a été rejetée.

LES PONTS

Il a été question du pont de Batiscan, des ponts de l'île Perrot et d'un pont projeté entre Grenville, comté d'Argenteuil, et Hawkesbury, Ont. M. Bray, en présentant sa motion, a demandé que les piétons passent gratuitement sur les deux ponts de l'île Perrot, le pont Taschereau et le pont de Batiscan. Le péage des piétons n'a été imposé que parce que le gouvernement peut faire ce cadeau aux citoyens des paroisses environnantes. Actuellement pour éviter de payer, beaucoup de piétons traversent sur les ponts des chemins de fer et il en résulte des accidents.

M. Galipeault a profité de l'occasion pour vanter le gouvernement d'avoir construit 900 ponts permanents dans la province. Il a énuméré des chiffres sur le coût des grands ponts, celui de Batiscan, celui de l'île Perrot. Ces derniers ont coûté \$960,000 à la province et celle-ci est justifiée d'exiger un péage. D'ailleurs ce sont les touristes américains qui sont surtout atteints.

M. Bray a cependant obtenu la promesse que le gouvernement penserait aux piétons, "très bientôt", a dit M. Galipeault.

M. Saint-Jacques a appris que le gouvernement de Québec est disposé à faire sa part pour la construction du pont de Grenville. Malheureusement c'est la province d'Ontario qui ne veut plus marcher. Elle compte qu'une compagnie privée se chargera de l'entreprise et établira un péage. D'après un plan préparé par l'ingénieur du ministère des Travaux publics de Québec, un pont à bas niveau pourrait être construit, à cet endroit de la rivière Ottawa, moyennant \$365,000. Notre gouvernement serait prêt à contribuer pour \$75,000. Il faudrait aussi que le gouvernement fédéral fasse sa part. Si le gouvernement d'Ontario vient à changer d'idée, le gouvernement de Québec fera des offres encore plus précises.

La motion de M. Saint-Jacques, au sujet du pont de Grenville, de même qu'un autre, au sujet d'un chemin de traverse, de Lachute à Saint-Jovite, de façon à relier les routes Montréal-Ottawa et Montréal-Mont-Laurier, sans passer par Sainte-Thérèse, n'avaient été présentées que pour permettre à M. Saint-Jacques de rappeler au gouvernement des promesses qui ont été faites au cours de l'élection partielle d'Argenteuil en 1924. La route Saint-Jovite-Mont-Laurier desservirait les deux comtés d'Argenteuil et de Terrebonne. C'est le secrétaire provincial qui avait parlé de la construction de cette route, en 1924.

M. Perrault, ministre de la colonisation, au nom de M. Perron, qui ne peut paraître en Chambre, a dit qu'avant de construire des chemins de traverse, il faut penser aux grandes routes. Il en reste encore un bon nombre à compléter, 3,000 milles environ.

LA COMMISSION METROPOLITAINE

M. Allan Bray a commencé, à ce sujet, un débat dont le premier chapitre a été l'ajournement. M. Bray, en demandant la production de divers documents, a suggéré l'abolition de la Commission métropolitaine. Il prétend qu'elle abuse de ses pouvoirs et qu'elle fait simplement servir le crédit de Montréal au profit des municipalités environnantes. Dans le cas de Montréal-Nord, municipalité en faillite, il prétend que la Commission a agi d'une façon odieuse. Non seulement elle ne lui a pas donné les moyens de se tirer d'embarras mais elle s'est arrangée pour diminuer ses revenus. Par exemple, une compagnie qui devait environ \$15,000 d'arrérages de taxes a vu réduire sa dette, par suite d'une résolution de la Commission, en date du 6 novembre 1926, à \$9,000, payable en dix ans, sans intérêts. Montréal-Nord, dit M. Bray, subit ainsi une perte de \$20,000.

Pour le maintien de la Commission métropolitaine, il en coûte à Montréal, \$375,000 par année. Et elle n'en retire aucun avantage. On se sert simplement de son crédit pour que des municipalités voisines empruntent à 4.80 pour cent quand, par elles-mêmes, elles devraient payer 6 pour cent.

M. Taschereau veut se renseigner avant de répondre. Il a demandé l'ajournement du débat.

LES VENDEURS DE LUNETTES

La vente des lunettes reste libre. Les conservateurs voudraient vendre encore des lunettes bleues et les libéraux, des lunettes rouges.

L'Association des Optométristes et Opticiens de la province de Québec présentait un bill pour obtenir le droit exclusif pour ses membres de vendre des verres et lunettes. Le bill avait passé, sans ambages, au comité des bills publics. La Chambre vient de l'ajourner copieusement. Il n'est subsisté que les clauses sans importance générale.

M. Hamel (Portneuf) et Ouellette (Dorchester) ont revendiqué la liberté du commerce des lunettes. Le Dr Beaudoin (Saint-Jacques) a défendu le bill. Celui-ci, tel qu'amendé, a été voté par la grande majorité des ministériels et des oppositionnistes.

Comme le bill était étudié en comité plénier, M. Laferté, qui présidait, a pu corriger une erreur de copie. Le nom du comté de Drummond avait été omis dans l'énumération des différents comtés de la province, pour fin d'optométrie.

OSTÉOPATHES ET CHIROPRACTIENS

Toute la journée, hier, au comité de législation du Conseil législatif, il y avait bataille pour qu'aucun article dans la loi médicale ne puisse les affecter défavorablement. Et en définitive, ils gagnent leur point. Du coup ceux des Christian Science seront contents, car eux aussi, hier matin, s'étaient fait entendre par les honorables conseillers.

Dans le bill du Collège des médecins, pour faire modifier la loi médicale, une clause autorisait le Collège à exiger l'enregistrement de "tout hôpital, dispensaire, clinique ou endroit où l'on reçoit les malades". Cette clause avait été votée par la Chambre. Le conseil a décidé de la biffer et de la remplacer par l'équivalent de tout un nouveau bill. Ostéopathes et chiropracticiens prétendaient que cette clause équivalait à une sentence de mort contre leur profession.

Toute la matinée, le comité des conseillers avait entendu les opposants. D'une heure à quatre heures, alors que le comité reprit séance, des conférences avaient eu lieu. M. Maurice Dupré et le Dr J.-E. Bélauger, président du Collège des médecins, qui défendaient le bill, ont pu soumettre une nouvelle rédaction de la clause contestée. Comme le changement est important, M. Perron a suggéré d'en remettre l'étude à mercredi prochain.

La nouvelle clause est rédigée d'après des recommandations du Dr Harwood, de l'Université de Montréal, et du Dr C.-F. Martin, de l'Université McGill. Elle substitue le Service provincial d'Hygiène au Collège des médecins. C'est dire que le gouvernement prendrait le contrôle des hôpitaux, dispensaires, cliniques, etc. D'après l'ancienne clause, échappaient à l'enregistrement les établissements de ce genre sous le contrôle d'une université, d'une école de médecine ou d'un service provincial, fédéral ou municipal d'hygiène. La nouvelle clause ne prévoit aucune exception pour l'enregistrement. Dans le cas d'infraction à la loi, une amende de \$25 par jour. L'enregistrement devra être fait, chaque année, avant le premier juillet. Dans le cas d'infraction, le président, le secrétaire et le gérant seront passibles d'amende, à défaut, d'emprisonnement pendant trois mois.

des contrats passés à l'insu des électeurs.

Il nous semble que la députation de cette province devrait se faire un devoir de renseigner tous les citoyens à ce sujet. UN CITOYEN

Rapports erronés sur le rapatriement des Canadiens français

Monseigneur le rédacteur, Le Devoir, Montréal. Cher Monsieur, Il vient de se publier dans le Moniteur du Commerce du 4 février courant un article tellement injuste, tellement trompeur, touchant aux efforts faits pour rapatrier les Canadiens français des États-Unis, que, à titre d'ancien officier de service d'immigration pendant plusieurs années, et parfaitement au courant du travail effectué pour peupler nos prairies de l'ouest, je crois de mon devoir d'attirer l'attention du public sur cet article évidemment inspiré par une méprise ou sur sujet des faits.

Tout le monde sait qu'à l'époque où la Compagnie de la baie d'Hudson vendit les territoires de Prince Rupert au Canada en 1869, cette vaste étendue contenait une population canadienne-française d'à peu près 15,000 âmes. Ce groupe a continué dans la suite le noyau des colonies qui ont pris croissance dans le Nord-Ouest particulièrement de puis 1900.

Un récent rapport des missionnaires colonisateurs démontre que pas moins de 70 cantons y ont été ouverts et organisés par les Canadiens français, dont une partie ont été des États-Unis. Dans ces cantons ont surgi des villes, des villages, avec leurs églises, leurs écoles, leurs couvents, leurs maisons de commerce, rayonnant sur une multitude de fermes toutes et cultures.

Comme officier médical au service du département de l'Intérieur et du département des affaires indiennes, j'ai eu l'occasion de temps à autre de visiter tous ces districts du Nord-Ouest et de prendre personnellement contact avec les différents colonies qui ont une moyenne de cent familles par paroisse.

Le tableau suivant tiré du recensement de 1921 donne une exacte illustration de la situation d'alors: Population française: Man. Sask. Alberta Total 78,092 83,031 84,110 245,233. Au richiens, Galiciens, Ruthènes: 91,296 125,649 69,103 286,048.

Plusieurs seront étonnés de constater qu'en dépit du fait que des millions de dollars ont été consacrés aux agences d'immigration pour amener au Canada des agriculteurs de l'Europe centrale, ils n'ont dépassé que de 40,825 les efforts silencieux et inconnus des missionnaires colonisateurs canadiens-français qui ont rapatrié sans bruit et peu de frais un grand nombre de nos frères canadiens-français des États-Unis.

Mais malgré les grandes difficultés qu'il y a de connaître et de venir au pays des gens dont la moitié habitent les villes et les centres industriels si riches de la Nouvelle-Angleterre, les régions du nord de Québec et de l'Ontario ont recueilli la grosse part des colons canadiens français qui y ont été dirigés par les missionnaires pendant ces 22 dernières années, sans compter les 200,000 autres conduits dans les provinces de l'ouest.

À l'heure où les évêques anglicans lancent le cri d'alarme pour nous mettre en garde contre les bolchevistes qui menacent de détruire notre caractère national, il est grand temps d'encourager par tous les moyens possibles le retour des Canadiens français au Canada. Seul l'ancien régime comme sous la domination anglaise des Canadiens français se sont montrés citoyens respectueux des lois, fidèles à l'Église et à l'État, avec lesquels les hommes politiques d'aujourd'hui inventent tous les patriotes canadiens de langue anglaise à cultiver et à entretenir une sincère bonne entente.

Il est réellement déplorable que pour quelque motif que ce soit, par ignorance ou autrement, un journal ait consenti à livrer à la publication un article rempli de rapports erronés.

Votre bien dévoué, Peter H. BRYCE, M. A., M. D.

DITES TOUJOURS CONTANT quand vous demandez un JAMBON Vous aurez le meilleur.

CHARBON C'est un plaisir d'alimenter votre fournaise avec un charbon qui ne produit pas de mâchefer. Notre charbon dur est extrait mécaniquement, aux mines mêmes; il ne contient pas de cette roche que vous trouvez dans d'autres charbons, produite du terrible mâchefer qui obstrue les grilles. Essayez-en une tonne et vous serez satisfait. Vous ne sauriez être trop exigeant.

F. Gobeille & Cie GROS ET DÉTAIL 5298 HENRI JULIEN — TEL. BELAIR 3235

PRIMUS Thé & Café Le choix des connaisseurs

La Société Coopérative DE FRAIS FUNÉRAIRES 142, RUE SAINTE-CATHERINE EST

LE DEVOIR

Le Devoir est membre de la Canadian Press, de l'A.B. C. et de la C. D. N. A.

rois mille soldats anglais occupent une ligne de défense de vingt milles à Shanghai

Arrivée d'un fort contingent chinois — Une rencontre entre nationalistes et nationalistes — Des milliers d'ouvriers protestent contre la concentration des troupes étrangères

Shanghai, 25 (S. P. A.) — Trois mille soldats réguliers de Grande-Bretagne ont pris des positions de défense le long de la frontière de la concession étrangère, ce soir, à cause de la situation qui résulte de l'arrivée en très grand nombre de soldats chinois à Shanghai.

Les volontaires, qui sont remplacés par les réguliers, sont prêts à intervenir en tout temps pour prêter main-forte en cas de besoin.

Les soldats britanniques occupent une ligne de défense de 20 milles de long et qui s'étend en dehors de la concession pour protéger un quartier de la ville indigène habitée par des étrangers.

La ligne de défense qui entoure la concession étrangère et la concession française est protégée par des clôtures en fil barbelé et des bris en sacs de sable. Des mitrailleurs sont placés dans des positions stratégiques.

Toutes ces précautions sont surtout prises pour empêcher les soldats chinois d'envahir la concession étrangère et d'y piller les magasins — comme cela a été fait ailleurs.

On estime à 8000 le nombre de soldats chinois qui sont revenus dans la ville à la suite de la déroute de l'armée défensive de Shanghai.

Les officiers de l'armée nordiste de Changtong annoncent que 16 vaisseaux sont partis de Tchingtao et arriveront sous peu à Shanghai. Ils transportent un grand nombre de soldats. L'un de ces vaisseaux a un équipage russe.

Il y a eu une rencontre hier entre les troupes nationalistes et les nationalistes, mais le résultat n'a rien de définitif, assure-t-on. Les nationalistes sont maintenant concentrés à Sungkiang, à 28 milles de Shanghai. Ils ne seraient pas plus de 13,000 pour faire face aux 50,000 qui composent l'armée nationaliste.

On rapporte que l'Union générale des ouvriers a ordonné une nouvelle grève générale qui viendra en vigueur dès que les armées nationalistes atteindront Shanghai.

MANIFESTATION ANTIBRITANNIQUE
QUE
Han-Kéou, 25 (S. P. A.) — Des milliers d'ouvriers ont participé à une manifestation pour protester contre la concentration des troupes britanniques dans la concession étrangère de Shanghai et qui ont manifesté leur sympathie pour la récente grève générale dans cette ville.

A midi, il y a eu une grande assemblée puis les manifestants ont paré par les rues de la ville. Il n'y a pas eu d'incident.

Le chargé d'affaires britannique est revenu de Kiou-kiang où il était allé régler les mesures au sujet de la concession britannique de cette ville en accord avec l'entente qui vient d'avoir lieu avec les autorités nationalistes.

MILLE AUTRES SOLDATS POUR SHANGHAI
Hong-Kong, 25 (S. P. A.) — Le Minnesota vient de partir à destination de Shanghai avec 1000 hommes de troupes.

Pernambouc, Brésil, 25 (S. P. A.) — Le commandant de Pinedo est parti ce matin à destination de Bahia, soit une distance de 440 milles.

Le fromage de gruyère fabriqué dans la province de Québec

Un fromager suisse engagé par le ministère de l'agriculture — Bonne fabrication à la Malbaie — Une expérience intéressante

Québec, 25 (D.N.C.) — Pendant une heure, ce matin, la Chambre a débattu sur le fromage.

Les ministres ont d'abord répondu à plus d'une douzaine de questions. Puis la Chambre a voté en troisième lecture un certain nombre de bills, notamment le bill modifiant les S. R. 1925 relativement à l'établissement du greffe de la paix à Ville-Marie et à Rouyn, le bill de la Bell Telephone Co. of Canada, qui veut être autorisée à construire un nouvel échange à l'angle des rues Atwater et Saint-Antoine, etc.

Vers midi, le comité des subsides s'est mis à voter des crédits au ministère de l'agriculture.

Un estimé budgétaire de \$25,000 pour l'École de laiterie de Saint-Hyacinthe, a donné lieu à un débat amusant sur le fromage de Gruyère fabriqué dans notre province.

M. Caron a expliqué que le gouvernement avait fait venir de Suisse un fromager expérimenté qui a d'abord enseigné à l'École de Saint-Hyacinthe et qui est installé maintenant dans le comté de Charlevoix.

A Saint-Hyacinthe, on a réussi à fabriquer du gruyère mais pas de très bonne qualité. L'expérience a été plus heureuse à la Malbaie. Si bien que certaines épiceries de Québec vendent maintenant du Gruyère québécois qui vaut le Gruyère suisse.

Ce fromage est vendu de 35 à 40 sous la livre. Les cultivateurs de la Malbaie en reçoivent eux environ 24 sous, quand le fromage ordinaire ne vaut que 15 ou 16 sous la livre. Dans les régions où le lait des vaches convient à la fabrication du Gruyère, l'expérience tentée par le gouvernement est donc intéressante pour les cultivateurs.

M. Caron, de bonne humeur, a offert à M. Sauvé de lui envoyer un échantillon du gruyère en question. M. Sauvé n'a pas accepté mais il a demandé si l'on servait du gruyère québécois au café du Parlement.

Les \$25,000 ont été votés de même que \$40,000 pour l'agriculture et l'industrie du sucre d'érable.

La nouvelle église de Saint-Victor

La nouvelle église de Saint-Victor, dont les syndics viennent de prendre possession, sera définitivement ouverte au culte, dimanche.

Les différents offices y seront tenus aux heures ordinaires, à savoir: messes à 6 heures, 8 heures et 10 heures 30; vêpres à 3 heures.

A l'occasion de cette prise de possession, il y aura dimanche, grand-messe solennelle avec chant et musique par la chorale Saint-Victor sous la direction de M. Eugène Bellay. Le sermon de circonstance sera donné par un père franciscain.

Dans l'après-midi à trois heures aura lieu l'installation solennelle d'un magnifique chemin de croix, suivie du salut du Saint-Sacrement.

Pour le mardi gras
LES NOUVELLES "SILHOUETTES" ET LES ANCIENNES

C'est le mardi gras, mardi prochain, que Paul Dulac commencera sa deuxième série de "Silhouettes".

Elles susciteront sûrement un intérêt égal aux premières. En attendant, celles-ci continuent de s'enlever.

Notre Service de librairie débite activement leur troisième mille.

Les "Silhouettes" d'aujourd'hui, très joli volume de 160 pages, se vendent 60 sous l'exemplaire, par la poste comme au comptant.

Faire les commandes et les remises au Service de librairie du Devoir, 336, rue Notre-Dame est, Montréal. Remise par chèque payable au pair à Montréal, bon ou mandat postal.

Les nominations chez les Franciscains

Le premier chapitre provincial de la nouvelle province française du Canada nomme le R. P. Leblanc provincial, le R. P. Jean-Joseph Deguire assistant-provincial et le R. P. Jean-Marie Benoit secrétaire — Les supérieurs des couvents

Les RR. PP. Franciscains ont tenu hier et avant-hier leur premier chapitre provincial depuis l'érection canonique de leur Ordre en province séparée sous le nom de "Province française du Canada" le 22 janvier dernier.

Le chapitre provincial a procédé à l'élection des supérieurs majeurs de l'Ordre qui résideront à Montréal, à la maison-mère, rue Dorchester ouest.

Le R. P. Ambroise Leblanc est nommé supérieur provincial, le R. P. Jean-Joseph Deguire est nommé assistant provincial ou custode, et les RR. PP. Martin, Eustache, Georges-Albert et Ferdinand sont nommés définiteurs et conseillers du supérieur provincial.

Ces nouveaux supérieurs majeurs de l'Ordre ont ensuite nommé les supérieurs de chaque couvent, comme suit:

Supérieur de la maison-mère, rue Dorchester ouest, Montréal, le R. P. Simon-Joseph; couvent de la Résurrection, Rosemont, le R. P. Arthur; couvent de Québec, le R. P. Stanislas; couvent des Trois-Rivières, le R. P. David; couvent de Sherbrooke, le R. P. Sylvestre; couvent de Sorel, le R. P. Philippe; couvent d'Edmonton, Alberta, le R. P. Célestin Joseph; couvent de Vancouver, Colombie-Anglaise, le R. P. Ethelbert; Tobique, Nouveau-Brunswick, le R. P. Alexis; couvent d'Ottawa, le R. P. Raymond.

Secrétaire provincial, le R. P. Jean-Marie Benoit; maître des novices, le R. P. Joseph-Alfred Wolfe.

Le nouveau supérieur provincial est né à St-Jacques l'Achigan le 30 avril 1884. Il fit ses études au collège de l'Assomption et fit profession dans l'Ordre franciscain le 15 août 1907. Il fut ordonné prêtre le 25 juillet 1911. En 1916, il était appelé à la direction du nouveau Colège Sraphique des Trois-Rivières, poste qu'il détiint jusqu'au printemps de 1920, alors qu'il devint conseiller provincial et maître des novices.

LA PROVINCE DU CANADA
La province du Canada, érigée canoniquement par patente de Rome, en date du 22 janvier, comprend huit couvents et deux résidences. Depuis 1923, elle formait un commissariat dépendant de Rome, tandis qu'avant cette date elle faisait partie de la Province de St-Pierre de France. Il y a trente ans que le premier couvent a été érigé à Montréal.

Les couvents qui composent la province canadienne sont les couvents de la rue Dorchester et de Rosemont, à Montréal, ceux de Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Sorel, Tobique, N.B., et North Edmonton, Alberta. Les deux résidences sont à Ottawa et Vancouver.

La province canadienne compte 372 religieux, dont 116 prêtres, 90 frères convers et 66 étudiants. Plusieurs des prêtres sont actuellement en dehors du pays. Il y a quinze prêtres et deux frères au Japon et en Chine et quelques étudiants à Rome. Les missions franciscaines de Chine sont situées dans le Shantung oriental et aucun des missionnaires n'a encore laissé voir par ses lettres que la guerre civile affectait cette partie du pays. Les missionnaires canadiens en Chine n'ont pas encore de couvent appartenant à la province; ils résident dans un couvent appartenant à la province française. Au Japon, la province canadienne a une maison que dirige le R. P. Eglise Roy et qui compte 10 prêtres et deux frères convers.

Les cinq religieux de Chine résident aux couvents de Cheefoo et de Wei-Hai-We.

Ottawa fera une enquête sur le téléphone

Ottawa, 25 (S. P. C.) — Avant de prendre une décision au sujet de l'augmentation des taxes du téléphone, la ville fera une enquête au sujet des frais supplémentaires qui en résulteront pour elle-même ainsi que pour les citoyens. On verra ensuite ce qu'il convient de faire.

Au cours de la réunion des contrôleurs, hier, M. C. J. Tuller a suggéré aux citoyens de faire la grève en cessant d'être abonnés au service téléphonique.

\$3,343 pour une blessure au pied

Le juge Lane a condamné Guilbault et Fils à payer \$3,343.75 à Mme Amanda Audy. Cette dernière a été blessée au pied droit, par un camion des défenseurs, le 8 mars 1926, au coin des rues Amherst et Robin, alors que la voiture est montée sur le trottoir.

UNE CLAUSE ILLEGALE
Le juge Weir a rejeté une poursuite d'Arthur-Melville Tirbut contre Walter Laurie. Ce dernier avait vendu à Tirbut ses intérêts dans la Laurie Machinery Co., avec entente de ne plus se livrer au même commerce durant une période de dix ans, sous peine d'amende de \$10,000. Le demandeur prétend que Laurie a travaillé pour un nommé Moore dans le même genre de commerce et réclame \$10,000. Le juge a déclaré la clause illégale, irraisonnable et a rejeté la poursuite.

M. Métayer nommé protonotaire?
Québec, 25 (D. N. C.) — La rumour veut que M. J.-A. Métayer, sous-ministre des travaux publics, ait été nommé, hier, protonotaire à Québec. Il remplacerait M. A. Robitaille. Une séance du conseil des ministres a eu lieu hier, mais comme les arrêtés ministériels n'ont pas encore été signés, la rumour n'a pu être confirmée. Nous apprenons que six nouveaux conseils du roi ont été nommés par le ministère.

Un avis du corps diplomatique en Chine
Pékin, 25 (S. P. A.) — Le corps diplomatique vient de publier un avis aux dirigeants des deux groupes qui se disputent la domination en Chine. On leur enjoint de prendre les mesures nécessaires pour éviter des incidents désagréables à Shanghai.

Une voie carrossable sur le pont de Québec
Ottawa, 25 (D.N.C.) — A M. Lavigne, député de Québec-Montmorency, M. Dunning, ministre des chemins de fer et canaux, a répondu que des ingénieurs du Canadian National et du gouvernement provincial étudient actuellement la possibilité d'établir une voie qui permettrait aux voitures de passer sur le pont de Québec. Le ministre mettra ce rapport à l'étude dès qu'il lui parviendra.

Etats-Unis et Nicaragua
Mexico, 25 (S.P.A.) — Commentant la décision de la Grande-Bretagne d'envoyer un croiseur au Nicaragua pour y protéger ses nationaux, le représentant des libéraux nicaraguais dit que c'est une mesure judiciaire parce qu'elle induira les Etats-Unis à ne pas s'opposer à la politique britannique en Chine. Les puissances impérialistes comme la Grande-Bretagne et les Etats-Unis s'entendent ainsi pour se diviser le monde et pour ne pas se nuire réciproquement dans l'écroulement des autres peuples, dit-il.

Le jury a été ensuite libéré jusqu'à mardi prochain, dans le procès de Maurice Morin. Pendant ce temps, le juge Wilson entendra la motion de non-lieu présentée par Me Bazin, procureur de Morin.

Recommandations de M. Rowell sur les douanes
Winnipeg, 25 (S. P. C.) — M. N. W. Rowell, conseiller de la Commission royale qui enquête sur les douanes, recommandera une législation pour abolir le commerce de liqueurs fait par les maisons d'exportations. Il demandera qu'on ne renouvelle plus les permis d'entreposage de la Consolidated Exporters Corporation et de ses filiales, de la Joseph Kennedy Co., de la Commercial Bonding Co., de la British Columbia Distillers Co. et de la British Columbia Brewery Co.

Le demandeur que toute la preuve soumise au sujet du commerce de ces compagnies soit transmise au procureur général de la Colombie-Britannique et au ministre de la justice qui, eux, examineront les procédures à entreprendre.

L'agent douanier Knowles a déclaré à la séance d'hier qu'Harry Bronfman lui avait offert plusieurs milliers de dollars pour le laisser faire le commerce de liqueurs. Knowles déclare qu'il a saisi à cet individu trois camions chargés de liqueurs.

Le témoin ajoute qu'en 1920, la situation n'était pas rose, à la frontière, par suite de la contrebande effrénée qui s'y pratiquait. Tous les honnêtes gens étaient terrorisés par des bandes de contrebandiers armés venus des Etats-Unis.

Mort de l'abbé C.-O. Baribeault
Les Trois-Rivières, 25 (D.N.C.) — La paroisse de Ste-Marie de Shawinigan vient d'être plongée dans le deuil par la mort de son curé, M. l'abbé C.-O. Baribeault, survenue dans le courant de la nuit dernière.

Le juge Monet a condamné Lee Mon, accusé du meurtre de Lee Lume, à subir son examen volontaire le 3 mars. Mon a jeté un bidon à la face de Lume. Une affection pulmonaire s'est développée aux yeux et a provoqué une méningite à laquelle la victime a succombé. L'analyse a révélé que le liquide contenait du caustique et de la poudre de plomb et de cuivre.

Le juge Enright a condamné P. Pascal, coupable d'un vol dans l'épicerie Dionne, à deux mois de prison.

Le juge Monet a rejeté la plainte d'homicide portée contre J. Steeves qui avait été tenu criminellement responsable de la mort d'une femme écrasée par son auto.

J. Hupperton, accusé de tentative de meurtre, subira son examen volontaire, le premier mars prochain.

Evariste Denis, 34 ans, 557 rue Laguchère est, a été accusé de bigamie. Denis n'a plus de bras, les deux membres ayant été emportés par un obus durant la guerre. Le juge Enright l'a laissé aller sur parole.

Accusés de contrebande acquittés
Le jury de la Cour d'Assises a acquitté Alcibiade et René Provost accusés de contrebande avec Onil Bessette. Tous les gens que Cohen avait voulu faire tomber dans le piège se trouvent donc libérés.

La situation des hôpitaux à Montréal
Le comité échevinal des hôpitaux a repris ses séances après trois mois de vacance, et son rapport sur la situation générale de l'hospitalisation à Montréal sera prêt pour la prochaine séance régulière du conseil en mars.

M. le docteur Poulin a soumis un rapport de sa visite aux grands hôpitaux de la ville; il n'a découvert aucune des améliorations que le comité a suggérées dans ses séances précédentes, en ce qui concerne les salles publiques et les chambres privées.

Dans un grand hôpital anglais, nous dit le docteur Poulin, on a constaté que 30 pour cent des lits des salles publiques étaient occupés par des malades de l'extérieur et que certains lits contenaient le même malade depuis des années.

Reconstruction du séminaire des Trois-Rivières
Les Trois-Rivières, 25 (D.N.C.) — Le séminaire des Trois-Rivières sera reconstruit sur son site actuel mais avec façade rue Laviolette. Les travaux commenceront cet été.

La presse russe est sarcastique
Moscou, 25 (S. P. A.) — La plupart des journaux paraissent s'être entendus pour commenter avec des sarcasmes la récente note diplomatique de sir Austen Chamberlain au gouvernement soviétique. Ils disent que le ministre anglais ne prouve aucune de ses accusations contre les hommes d'Etat russes.

POUR CONSTRUIRE DES INCINERATEURS

UN PROJET DU DR CHOQUETTE PRESENTE AU CONSEIL LEGISLATIF — DANS L'INTERET DES MUNICIPALITES RURALES.

Québec, 25 (D.N.C.) — Un important amendement à la loi de la Santé Publique dans la Province a été présenté, ce matin, au Conseil législatif par le Dr Choquette, représentant de la division Rougemont, qui veut assurer aux municipalités rurales de la province le pouvoir de s'unir pour la construction d'incinérateurs afin de se débarrasser facilement des déchets et matières putrescibles, qui peuvent devenir une cause de danger pour la santé publique. La mesure a subi sa première lecture, et fut inscrite pour deuxième lecture à la prochaine réunion.

BILLS EN TROISIEME LECTURE
MM. Perron et Turgeon ont présenté respectivement les rapports des comités de législation et des bills privés, qui furent adoptés, et les bills suivants, rapportés avec ou sans amendements, ont subi leur troisième lecture: loi modifiant la loi de Barroux; loi détachant certains lots du district électoral de Saint-Jean pour les annexer au district électoral de Laprairie-Napierville pour les fins électorales, municipales, judiciaires et d'enregistrement; loi modifiant la charte de la ville de Sainte-Agathe; loi amendement la charte au séminaire de Valleyfield, loi modifiant la charte de la Royal Trust Company.

EN DEUXIEME LECTURE
Les bills suivants ont subi leur deuxième lecture, et ont été référés au comité des bills privés: loi modifiant la charte de l'Association des Comptables de Montréal, loi modifiant la charte de la compagnie de Téléphone Nationale, loi modifiant la loi des comptables.

Le Conseil législatif s'est ensuite réuni à mercredi après-midi à trois heures.

Lee Mon subira son examen volontaire
Le juge Monet a condamné Lee Mon, accusé du meurtre de Lee Lume, à subir son examen volontaire le 3 mars. Mon a jeté un bidon à la face de Lume. Une affection pulmonaire s'est développée aux yeux et a provoqué une méningite à laquelle la victime a succombé. L'analyse a révélé que le liquide contenait du caustique et de la poudre de plomb et de cuivre.

Le juge Enright a condamné P. Pascal, coupable d'un vol dans l'épicerie Dionne, à deux mois de prison.

Le juge Monet a rejeté la plainte d'homicide portée contre J. Steeves qui avait été tenu criminellement responsable de la mort d'une femme écrasée par son auto.

J. Hupperton, accusé de tentative de meurtre, subira son examen volontaire, le premier mars prochain.

Evariste Denis, 34 ans, 557 rue Laguchère est, a été accusé de bigamie. Denis n'a plus de bras, les deux membres ayant été emportés par un obus durant la guerre. Le juge Enright l'a laissé aller sur parole.

Accusés de contrebande acquittés
Le jury de la Cour d'Assises a acquitté Alcibiade et René Provost accusés de contrebande avec Onil Bessette. Tous les gens que Cohen avait voulu faire tomber dans le piège se trouvent donc libérés.

La situation des hôpitaux à Montréal
Le comité échevinal des hôpitaux a repris ses séances après trois mois de vacance, et son rapport sur la situation générale de l'hospitalisation à Montréal sera prêt pour la prochaine séance régulière du conseil en mars.

M. le docteur Poulin a soumis un rapport de sa visite aux grands hôpitaux de la ville; il n'a découvert aucune des améliorations que le comité a suggérées dans ses séances précédentes, en ce qui concerne les salles publiques et les chambres privées.

Dans un grand hôpital anglais, nous dit le docteur Poulin, on a constaté que 30 pour cent des lits des salles publiques étaient occupés par des malades de l'extérieur et que certains lits contenaient le même malade depuis des années.

Reconstruction du séminaire des Trois-Rivières
Les Trois-Rivières, 25 (D.N.C.) — Le séminaire des Trois-Rivières sera reconstruit sur son site actuel mais avec façade rue Laviolette. Les travaux commenceront cet été.

La presse russe est sarcastique
Moscou, 25 (S. P. A.) — La plupart des journaux paraissent s'être entendus pour commenter avec des sarcasmes la récente note diplomatique de sir Austen Chamberlain au gouvernement soviétique. Ils disent que le ministre anglais ne prouve aucune de ses accusations contre les hommes d'Etat russes.

Le R. P. Nasse est à New-York
Le R. P. Nasse, dominicain, qui prêchera la carême à Notre-Dame, vient de débarquer à New-York. Il n'arrivera à Montréal qu'à la fin de la semaine prochaine.

Bûcheron trouvé le visage ensanglanté
Répondant à une alarme vers onze heures hier soir, le chef Doolan et ses hommes ont eu la surprise de trouver, dans une maison de la rue Sanguin, un bûcheron nommé Eugène Dunn couché sur un lit, le visage ensanglanté, et deux autres individus, un nommé Joseph Marion, l'occupant de la maison, et un marin du nom de Shea, gisant par terre, et de feu, point — à part la flamme qui se dégageait d'un morceau de papier brûlant sur un poêle.

Dunn fut transporté à l'hôpital Général, où l'on ne considère pas son cas comme sérieux. Marion et Shea ont été confiés aux soins de la police.

Le R. P. Nasse est à New-York
Le R. P. Nasse, dominicain, qui prêchera la carême à Notre-Dame, vient de débarquer à New-York. Il n'arrivera à Montréal qu'à la fin de la semaine prochaine.

Bûcheron trouvé le visage ensanglanté
Répondant à une alarme vers onze heures hier soir, le chef Doolan et ses hommes ont eu la surprise de trouver, dans une maison de la rue Sanguin, un bûcheron nommé Eugène Dunn couché sur un lit, le visage ensanglanté, et deux autres individus, un nommé Joseph Marion, l'occupant de la maison, et un marin du nom de Shea, gisant par terre, et de feu, point — à part la flamme qui se dégageait d'un morceau de papier brûlant sur un poêle.

Dunn fut transporté à l'hôpital Général, où l'on ne considère pas son cas comme sérieux. Marion et Shea ont été confiés aux soins de la police.

Le R. P. Nasse est à New-York
Le R. P. Nasse, dominicain, qui prêchera la carême à Notre-Dame, vient de débarquer à New-York. Il n'arrivera à Montréal qu'à la fin de la semaine prochaine.

Bûcheron trouvé le visage ensanglanté
Répondant à une alarme vers onze heures hier soir, le chef Doolan et ses hommes ont eu la surprise de trouver, dans une maison de la rue Sanguin, un bûcheron nommé Eugène Dunn couché sur un lit, le visage ensanglanté, et deux autres individus, un nommé Joseph Marion, l'occupant de la maison, et un marin du nom de Shea, gisant par terre, et de feu, point — à part la flamme qui se dégageait d'un morceau de papier brûlant sur un poêle.

Dunn fut transporté à l'hôpital Général, où l'on ne considère pas son cas comme sérieux. Marion et Shea ont été confiés aux soins de la police.

Le R. P. Nasse est à New-York
Le R. P. Nasse, dominicain, qui prêchera la carême à Notre-Dame, vient de débarquer à New-York. Il n'arrivera à Montréal qu'à la fin de la semaine prochaine.

Bûcheron trouvé le visage ensanglanté
Répondant à une alarme vers onze heures hier soir, le chef Doolan et ses hommes ont eu la surprise de trouver, dans une maison de la rue Sanguin, un bûcheron nommé Eugène Dunn couché sur un lit, le visage ensanglanté, et deux autres individus, un nommé Joseph Marion, l'occupant de la maison, et un marin du nom de Shea, gisant par terre, et de feu, point — à part la flamme qui se dégageait d'un morceau de papier brûlant sur un poêle.

Dunn fut transporté à l'hôpital Général, où l'on ne considère pas son cas comme sérieux. Marion et Shea ont été confiés aux soins de la police.

Le R. P. Nasse est à New-York
Le R. P. Nasse, dominicain, qui prêchera la carême à Notre-Dame, vient de débarquer à New-York. Il n'arrivera à Montréal qu'à la fin de la semaine prochaine.

Bûcheron trouvé le visage ensanglanté
Répondant à une alarme vers onze heures hier soir, le chef Doolan et ses hommes ont eu la surprise de trouver, dans une maison de la rue Sanguin, un bûcheron nommé Eugène Dunn couché sur un lit, le visage ensanglanté, et deux autres individus, un nommé Joseph Marion, l'occupant de la maison, et un marin du nom de Shea, gisant par terre, et de feu, point — à part la flamme qui se dégageait d'un morceau de papier brûlant sur un poêle.

Dunn fut transporté à l'hôpital Général, où l'on ne considère pas son cas comme sérieux. Marion et Shea ont été confiés aux soins de la police.

Le R. P. Nasse est à New-York
Le R. P. Nasse, dominicain, qui prêchera la carême à Notre-Dame, vient de débarquer à New-York. Il n'arrivera à Montréal qu'à la fin de la semaine prochaine.

Bûcheron trouvé le visage ensanglanté
Répondant à une alarme vers onze heures hier soir, le chef Doolan et ses hommes ont eu la surprise de trouver, dans une maison de la rue Sanguin, un bûcheron nommé Eugène Dunn couché sur un lit, le visage ensanglanté, et deux autres individus, un nommé Joseph Marion, l'occupant de la maison, et un marin du nom de Shea, gisant par terre, et de feu, point — à part la flamme qui se dégageait d'un morceau de papier brûlant sur un poêle.

Dunn fut transporté à l'hôpital Général, où l'on ne considère pas son cas comme sérieux. Marion et Shea ont été confiés aux soins de la police.

Le R. P. Nasse est à New-York
Le R. P. Nasse, dominicain, qui prêchera la carême à Notre-Dame, vient de débarquer à New-York. Il n'arrivera à Montréal qu'à la fin de la semaine prochaine.

Bûcheron trouvé le visage ensanglanté
Répondant à une alarme vers onze heures hier soir, le chef Doolan et ses hommes ont eu la surprise de trouver, dans une maison de la rue Sanguin, un bûcheron nommé Eugène Dunn couché sur un lit, le visage ensanglanté, et deux autres individus, un nommé Joseph Marion, l'occupant de la maison, et un marin du nom de Shea, gisant par terre, et de feu, point — à part la flamme qui se dégageait d'un morceau de papier brûlant sur un poêle.

Dunn fut transporté à l'hôpital Général, où l'on ne considère pas son cas comme sérieux. Marion et Shea ont été confiés aux soins de la police.

Le R. P. Nasse est à New-York
Le R. P. Nasse, dominicain, qui prêchera la carême à Notre-Dame, vient de débarquer à New-York. Il n'arrivera à Montréal qu'à la fin de la semaine prochaine.

Bûcheron trouvé le visage ensanglanté
Répondant à une alarme vers onze heures hier soir, le chef Doolan et ses hommes ont eu la surprise de trouver, dans une maison de la rue Sanguin, un bûcheron nommé Eugène Dunn couché sur un lit, le visage ensanglanté, et deux autres individus, un nommé Joseph Marion, l'occupant de la maison, et un marin du nom de Shea, gisant par terre, et de feu, point — à part la flamme qui se dégageait d'un morceau de papier brûlant sur un poêle.

Dunn fut transporté à l'hôpital Général, où l'on ne considère pas son cas comme sérieux. Marion et Shea ont été confiés aux soins de la police.

Les formalités pour la signature du contrat de la "Montreal Water" seront longues

MM. Brodeur et Crépeau disent que le contrat est loin d'être signé

M. Jules Crépeau, de retour de Québec, hier soir, nous a formellement déclaré que le contrat d'achat de la MONTREAL WATER & POWER n'est pas encore signé et est loin d'être. Les formalités sont très longues à remplir, nous dit-il, et le notaire de la ville aura fort à faire pour examiner tous les titres de propriétés de la Compagnie et préparer le contrat; jusqu'ici, la ville n'est pas encore en possession de tous les documents qui lui permettent de terminer toute l'affaire.

M. Crépeau ajoute que la Compagnie doit de son côté signifier à ses actionnaires sa vente à la ville de Montréal et obtenir leur consentement, dans une assemblée régulière qu'elle n'a pas encore convoquée.

Un peu plus tard, M. Brodeur nous a confirmé la chose.

Les concerts
PABLO CASALS
L'éminent violoncelliste espagnol a joué hier soir au théâtre His Majesty's un programme qu'on ne peut l'accuser d'avoir dressé pour plaire aux chercheurs d'airs faciles. Aucune concession à la banalité et à la virtuosité, mais de la musique solide et vraie: Bach, Locatelli, Schumann et Beethoven.

L'art de Casals est tellement haut, que les épithètes pour le louer sont épuisées depuis longtemps. C'est un des rares artistes qui soient toujours égaux à eux-mêmes. Arrivée à ce degré de perfection, la technique disparaît et le violoncelliste semble être devenu l'instrument le plus facile à jouer qui soit. On ressent cette sécurité avec d'autres, il est vrai, mais c'est trop souvent une perfection mécanique et froide, tandis que sous ses doigts le violoncelliste vit d'une vie intense.

Pablo Casals avait l'habitude, quand il jouait du Bach, de nous présenter les suites pour violoncelle seul. Il a donné hier une sonate, sans doute, malgré les dénégations des mouvements, la Sonate en sol majeur n'a-t-elle pas la forme de la sonate moderne et participe-t-elle plus de la Suite, mais elle en contient le germe et acquiesce sa pleine signification si au lieu d'un piano, elle se jouait avec un clavecin, comme partenaire. Par contraste, la véritable sonate, aux lignes définitives, a été présentée avec la Sonate opus 69 en la mineur de Beethoven, ce qui d'ailleurs, était de circonstance en cette année du centenaire. L'opus 69 est l'une des plus belles et l'interprétation qu'en

Les paiements du ministère québécois aux journaux

Le comité des comptes publics poursuit son enquête là-dessus — M. Galipeault et M. Duranleau aux prises — Un greffier qui le prend de haut — Les paiements au Soleil — Cela menace de durer

Québec, 25 (D.N.C.) La séance du comité des comptes publics, hier soir, a été une comédie pour pas dire une farce. Il est vraiment dommage que le secrétaire provincial n'ait pas été là, lui qui aime pas les tragédies mais qui aime fort les comédies. C'était aussi amusant, à certains moments que les scènes de Sacha Guitry, même les scènes les plus cocasses de la prise de Berg-Op-Zoom. La Chambre avait décidé quelques heures plus tôt, que les dépouilles de l'enquête ne seraient pas dénigrées. Le gouvernement craignait-il de la postérité? C'est vraisemblable quoique nous ne puissions rien affirmer sur les véritables sentiments du gouvernement à cet égard. En tout cas, pas de sténographie.

Dès l'ouverture de la séance, M. Duranleau, sur un article des règlements de la Chambre régissant les comités, a demandé que le greffier note au long les questions posées aux témoins et les réponses de ceux-ci. M. Galipeault a paru interloqué, mais il lui a bien fallu, à titre de président, se rendre à la demande qui lui était faite. L'article des règlements est formel à ce sujet.

Et puis on a vu une séance s'étirer de tout son long pendant près de trois heures, avec un greffier maussade, rechignant sans cesse, se faisant relever par son assistant.

Le même greffier, se disant sténographe officiel, a voulu se servir de ses signaux, M. Mercier, député des Trois-Rivières, s'y est opposé: "La Chambre a voté contre", a-t-il dit en riant.

Le comité a dû s'amuser de cette nouvelle cocasserie: avoir comme greffier un sténographe officiel qui ne peut se servir de sa sténographie. Le pauvre homme et son assistant ont continué de geindre en écrivant tout au long les questions et les réponses.

La plus grande partie de la séance, de 8h. 30 jusque passé 10h., a été remplie par quelque six ou sept questions de M. Galipeault. Celui-ci a fait dire au témoin, M. Vézina, assistant vérificateur des comptes, par des "oui" et par des "non", que la préparation des états qu'il a produits avait été une tâche herculeenne: 3,500 dossiers à compiler, d'innombrables documents à compiler, des chiffres à compiler, etc.

En fin de séance, M. Duranleau a fait admettre au même témoin que la préparation de ses états n'avait été qu'une transcription des comptes publics. En somme, les états en question ne sont que la mise en ordre des dépenses inscrites aux comptes publics, avec une addition au bas de la colonne. Et encore le vérificateur, semble-t-il, n'a pas eu à feuilleter le livre si intéressant des comptes publics. Les divers ministères lui ont fourni les sommes en détail. Il restait à faire des additions.

C'est d'ailleurs ce qu'a déjà dit M. Vézina: la tâche du vérificateur des comptes de l'auditeur de la province consiste, pour une bonne part, à faire des additions. C'est tout de même moins rapide qu'une bonne machine Borroughs.

Quant à l'extension des comptes, comme disent ces messieurs de la comptabilité, on n'a pas encore pu comprendre au juste en quoi elle consiste au Parlement de Québec. Mais ça viendra peut-être. En attendant que la Chambre revienne sur sa décision et autorise la sténographie des dépositions, les journalistes ne se plaignent pas.

Il leur était si facile, ce soir, de suivre, au fil de la plume, les enquêteurs et les témoins. Et c'est ainsi que nous pouvons offrir à nos lecteurs presque un compte rendu sténographique de la séance.

LA SEANCE DU COMITE

M. Duranleau demande d'abord au président l'application de l'article 364 des règlements de la Chambre.

Le règlement qui a trait aux comités se lit comme suit: "Les questions et les réponses sont notées au long, et toute question ou série de questions doivent, dans le compte rendu de la preuve, être précédées du nom des personnes qui les ont posées."

L'article 391 dit encore que "sauf les articles 332, 335 et 370 les règlements relatifs aux comités spéciaux s'appliquent aux comités permanents, mutatis mutandis."

L'article 364 n'étant pas excepté s'applique donc.

Pendant cinq ou dix minutes, M. Galipeault, l'air impassible, feuillette le livre des règlements. Pendant ce temps le ministre de l'Agriculture, M. Caron, parle à ses voisins du règlement qui lit à Montréal, M. Nicol, qui a toujours le sourire, s'amuse du débat qui se tient en marge des comptes publics.

Enfin M. Galipeault déclare que la demande de M. Duranleau est justifiée. Et il se met, lui-même, à poser, lentement, très lentement, des questions à M. Edgar Vézina, l'assistant vérificateur de la province.

Les \$208,850 versés au Soleil, en 1925-26 comprennent-ils l'impression de la législation sessionnelle et l'impression de la Gazette officielle? Oui.

L'impression des bills, des projets de loi? — Oui, et autres impressions, en général.

M. Duranleau arrête l'interrogatoire. Il veut savoir si le greffier prend bien toutes les questions et toutes les réponses. Il va lire au-dessus de l'épaule du greffier, M. Jules Patry.

Celui-ci ne prend que des notes brèves. M. Duranleau veut que ça soit, comme le veut l'article des règlements, au long.

M. Patry se fâche et prétend qu'il en prend assez long. Puis il a recours à la sténographie et apprend à M. Duranleau qu'il a été, qu'il est encore sténographe officiel. Il se réfâche et dit qu'il ne prendra pas tout l'interrogatoire à la main.

M. Mercier (Trois-Rivières) s'oppose aussi à la sténographie. "La Chambre a voté contre", dit-il.

Une autre scène. M. Duranleau lit toujours par-dessus l'épaule du greffier. M. Galipeault dit qu'il est président et qu'il ne supportera pas qu'on intimide le greffier. Il dit à M. Duranleau de reprendre son siège.

M. Duranleau refuse. Il continue de se promener dans le dos du président et du greffier. La même scène se répète. M. Galipeault affirme et réaffirme que c'est lui qui est président.

Entre temps il pose des questions quelconques au témoin. C'est lent pour ainsi dire incompréhensible. Le témoin ayant répondu "oui, très bien" et le greffier ayant tout simplement "oui", M. Duranleau pose une objection. Le greffier ajoute le "très bien".

M. Duranleau interroge à son tour: "Vous avez produit des états préliminaires des montants payés par le gouvernement aux journaux, publications, agents d'annonces, compagnies et particuliers, pour 1925-26 et les six premiers mois de l'exercice 1926-27, en déclarant que vous complétiez cette liste pour aujourd'hui?" — "Oui".

M. Nicol note que M. Galipeault pour les questions longues suivies de réponses courtes.

Cet état a été complété. M. Vézina le produit. Il porte un total de \$48,532. Il ne reste plus d'autres états à produire.

Ce troisième état ne porte que de petits montants. Le plus fort est de \$8,990 à la Signs of Canada Ltd. Le Devoir y est inscrit pour 182-55, en 1925-26; pour \$210,80, en 1926-27, soit un total de \$393,35; L'Action Sociale, Lee, pour \$80, en 1925-26.

L'état est suivi de la liste des collaborateurs au Journal d'Agriculture. Les totaux sont de \$1,397-70 pour 1925-26 et de \$564,75 pour 1927.

Le total des dépenses portées aux trois états déjà produits est de \$934,352,77, en dix-huit mois.

M. Duranleau veut des détails. M. Vézina les donnera. Il lui reste quelques chiffres à transcrire.

M. Duranleau insiste pour des détails qu'il énumère.

M. Vézina dit qu'il a donné les totaux des dépenses. Il n'entre pas dans ses attributions d'en fournir les détails.

M. Vézina dit qu'il n'entrera pas dans ses attributions d'établir les totaux. Le bureau est chargé de la vérification. La compilation est faite par les divers ministères.

Les totaux des états ont cependant été établis sous la direction du bureau de vérification, d'après les comptes publics. Le bureau n'en a fait que la transcription.

M. Vézina, sans rien promettre, espère avoir des détails à produire pour la prochaine séance.

M. Auguste Choquette, assistant-greffier des comités de la Chambre, vient relever M. Patry.

On en est toujours à la question motivée.

M. Duranleau s'y objecte même sous sa nouvelle forme. Le rôle de l'auditeur ne doit pas exister en fait ou en pratique mais en droit.

On relit la question. M. Vézina dit qu'il ne l'a pas comprise. M. Galipeault change encore sa question. On finit par n'y plus rien comprendre; l'assistant-greffier non plus que l'assistant-vérificateur des comptes ne s'y retrouvent pas mieux que les autres.

NOUVELLE LISTE

M. Galipeault passe à autre chose. Il demande à M. Vézina s'il a un nouvel état à produire. M. Vézina produit un nouvel état partie des comptes publics. Les questions du député de Laurier permettaient-elles de référer à vos dossiers tels que préparés suivant le mode suivi dans les départements ou vous obligeaient-elles à suivre un système tout différent? — "Les demandes de M. Duranleau nécessitent toute une nouvelle classification."

"Dans le ministère on procède par services c'est-à-dire qu'on trouvera, au secrétaire provincial, par exemple, dans le service d'hygiène tous les comptes payés et toutes les factures se rapportant aux annonces, publications, impressions et autres dépenses du même ordre relevant de l'hygiène?" — "Oui".

"De sorte que les comptes du journal la Presse, par exemple, en 1925-26, sont un dossier dans chaque service du ministère et à son tour chaque chef de ministère qui a eu des comptes du journal la Presse ou s'il lui en a été payé?" — "Oui".

M. Duranleau s'oppose à cette façon de procéder. M. Galipeault veut-il perdre le temps du comité.

M. Galipeault: "Vous avez tort, c'était ma dernière question."

M. Duranleau: "On dirait que c'est le président qui rend témoignage. Cette façon de procéder n'est pas régulière."

M. Galipeault: "Le président, en vertu de l'article 363, doit poser les questions au témoin. Les membres du comité peuvent questionner par la suite."

M. Duranleau dit que les questions de M. Galipeault sont suggestives. Le témoin n'a qu'à répondre par un oui ou par un non.

M. Hamel (Portneuf) reproche à M. Duranleau d'avoir accaparé le temps du comité à toutes les séances précédentes.

C'EST L'OPPOSITION QUI A DEMANDE L'ENQUETE

M. Sauvé dit que c'est l'opposition qui a demandé cette enquête des comptes publics. Le premier ministre avait dit que l'opposition pourrait poser toutes les questions qu'elle voudrait, jusqu'à présent l'opposition n'a été en butte qu'à des objections de toutes sortes. Les règlements donnent au président la préséance pour questionner c'est justement pour hâter les procédures et non pour les retarder.

M. Nicol et M. Perrault trouvent que jusqu'à présent les questions de M. Galipeault ont été bien pertinentes.

M. Perrault dit qu'en pratique le vérificateur n'a qu'à contrôler les comptes présentés par les divers ministères. Si l'on veut des renseignements sur les dossiers des ministères, ce sont ceux-ci qui doivent les produire.

M. Sauvé rappelle que, lors de la première séance de l'enquête, M. Morin, le vérificateur, n'a pu répondre aux questions qui lui étaient posées. On a dit qu'il était vieux, malade, que son assistant pourrait répondre mieux que lui. Et voici qu'on dit que l'assistant vérificateur ne peut répondre.

M. Allan Bray voudrait bien savoir en quoi consiste alors la vérification des comptes si l'assistant vérificateur ne peut répondre.

M. Nicol voudrait, après ce que l'on a appris par les questions de M. Galipeault, que l'on procède selon le mode adopté dans les différents ministères. Pourquoi tout changer, occasionnant ainsi une somme de travail considérable.

Le témoin finit par répondre affirmativement à la dernière question de M. Galipeault.

M. Duranleau interroge à son tour: "Vous avez produit des états préliminaires des montants payés par le gouvernement aux journaux, publications, agents d'annonces, compagnies et particuliers, pour 1925-26 et les six premiers mois de l'exercice 1926-27, en déclarant que vous complétiez cette liste pour aujourd'hui?" — "Oui".

M. Nicol note que M. Galipeault pour les questions longues suivies de réponses courtes.

Cet état a été complété. M. Vézina le produit. Il porte un total de \$48,532. Il ne reste plus d'autres états à produire.

Ce troisième état ne porte que de petits montants. Le plus fort est de \$8,990 à la Signs of Canada Ltd. Le Devoir y est inscrit pour 182-55, en 1925-26; pour \$210,80, en 1926-27, soit un total de \$393,35; L'Action Sociale, Lee, pour \$80, en 1925-26.

L'état est suivi de la liste des collaborateurs au Journal d'Agriculture. Les totaux sont de \$1,397-70 pour 1925-26 et de \$564,75 pour 1927.

Le total des dépenses portées aux trois états déjà produits est de \$934,352,77, en dix-huit mois.

M. Duranleau veut des détails. M. Vézina les donnera. Il lui reste quelques chiffres à transcrire.

M. Duranleau insiste pour des détails qu'il énumère.

M. Vézina dit qu'il a donné les totaux des dépenses. Il n'entre pas dans ses attributions d'en fournir les détails.

M. Vézina dit qu'il n'entrera pas dans ses attributions d'établir les totaux. Le bureau est chargé de la vérification. La compilation est faite par les divers ministères.

Les totaux des états ont cependant été établis sous la direction du bureau de vérification, d'après les comptes publics. Le bureau n'en a fait que la transcription.

M. Vézina, sans rien promettre, espère avoir des détails à produire pour la prochaine séance.

M. Auguste Choquette, assistant-greffier des comités de la Chambre, vient relever M. Patry.

On en est toujours à la question motivée.

M. Duranleau s'y objecte même sous sa nouvelle forme. Le rôle de l'auditeur ne doit pas exister en fait ou en pratique mais en droit.

On relit la question. M. Vézina dit qu'il ne l'a pas comprise. M. Galipeault change encore sa question. On finit par n'y plus rien comprendre; l'assistant-greffier non plus que l'assistant-vérificateur des comptes ne s'y retrouvent pas mieux que les autres.

NOUVELLE LISTE

M. Galipeault passe à autre chose. Il demande à M. Vézina s'il a un nouvel état à produire. M. Vézina produit un nouvel état partie des comptes publics. Les questions du député de Laurier permettaient-elles de référer à vos dossiers tels que préparés suivant le mode suivi dans les départements ou vous obligeaient-elles à suivre un système tout différent? — "Les demandes de M. Duranleau nécessitent toute une nouvelle classification."

"Dans le ministère on procède par services c'est-à-dire qu'on trouvera, au secrétaire provincial, par exemple, dans le service d'hygiène tous les comptes payés et toutes les factures se rapportant aux annonces, publications, impressions et autres dépenses du même ordre relevant de l'hygiène?" — "Oui".

"De sorte que les comptes du journal la Presse, par exemple, en 1925-26, sont un dossier dans chaque service du ministère et à son tour chaque chef de ministère qui a eu des comptes du journal la Presse ou s'il lui en a été payé?" — "Oui".

M. Duranleau s'oppose à cette façon de procéder. M. Galipeault veut-il perdre le temps du comité.

M. Galipeault: "Vous avez tort, c'était ma dernière question."

M. Duranleau: "On dirait que c'est le président qui rend témoignage. Cette façon de procéder n'est pas régulière."

M. Galipeault: "Le président, en vertu de l'article 363, doit poser les questions au témoin. Les membres du comité peuvent questionner par la suite."

M. Duranleau dit que les questions de M. Galipeault sont suggestives. Le témoin n'a qu'à répondre par un oui ou par un non.

M. Hamel (Portneuf) reproche à M. Duranleau d'avoir accaparé le temps du comité à toutes les séances précédentes.

C'EST L'OPPOSITION QUI A DEMANDE L'ENQUETE

M. Sauvé dit que c'est l'opposition qui a demandé cette enquête des comptes publics. Le premier ministre avait dit que l'opposition pourrait poser toutes les questions qu'elle voudrait, jusqu'à présent l'opposition n'a été en butte qu'à des objections de toutes sortes. Les règlements donnent au président la préséance pour questionner c'est justement pour hâter les procédures et non pour les retarder.

M. Nicol et M. Perrault trouvent que jusqu'à présent les questions de M. Galipeault ont été bien pertinentes.

M. Perrault dit qu'en pratique le vérificateur n'a qu'à contrôler les comptes présentés par les divers ministères. Si l'on veut des renseignements sur les dossiers des ministères, ce sont ceux-ci qui doivent les produire.

M. Sauvé rappelle que, lors de la première séance de l'enquête, M. Morin, le vérificateur, n'a pu répondre aux questions qui lui étaient posées. On a dit qu'il était vieux, malade, que son assistant pourrait répondre mieux que lui. Et voici qu'on dit que l'assistant vérificateur ne peut répondre.

M. Allan Bray voudrait bien savoir en quoi consiste alors la vérification des comptes si l'assistant vérificateur ne peut répondre.

M. Nicol voudrait, après ce que l'on a appris par les questions de M. Galipeault, que l'on procède selon le mode adopté dans les différents ministères. Pourquoi tout changer, occasionnant ainsi une somme de travail considérable.

Le témoin finit par répondre affirmativement à la dernière question de M. Galipeault.

M. Duranleau interroge à son tour: "Vous avez produit des états préliminaires des montants payés par le gouvernement aux journaux, publications, agents d'annonces, compagnies et particuliers, pour 1925-26 et les six premiers mois de l'exercice 1926-27, en déclarant que vous complétiez cette liste pour aujourd'hui?" — "Oui".

M. Nicol note que M. Galipeault pour les questions longues suivies de réponses courtes.

Cet état a été complété. M. Vézina le produit. Il porte un total de \$48,532. Il ne reste plus d'autres états à produire.

Ce troisième état ne porte que de petits montants. Le plus fort est de \$8,990 à la Signs of Canada Ltd. Le Devoir y est inscrit pour 182-55, en 1925-26; pour \$210,80, en 1926-27, soit un total de \$393,35; L'Action Sociale, Lee, pour \$80, en 1925-26.

L'état est suivi de la liste des collaborateurs au Journal d'Agriculture. Les totaux sont de \$1,397-70 pour 1925-26 et de \$564,75 pour 1927.

Le total des dépenses portées aux trois états déjà produits est de \$934,352,77, en dix-huit mois.

M. Duranleau veut des détails. M. Vézina les donnera. Il lui reste quelques chiffres à transcrire.

M. Duranleau insiste pour des détails qu'il énumère.

M. Vézina dit qu'il a donné les totaux des dépenses. Il n'entre pas dans ses attributions d'en fournir les détails.

M. Vézina dit qu'il n'entrera pas dans ses attributions d'établir les totaux. Le bureau est chargé de la vérification. La compilation est faite par les divers ministères.

Les totaux des états ont cependant été établis sous la direction du bureau de vérification, d'après les comptes publics. Le bureau n'en a fait que la transcription.

M. Vézina, sans rien promettre, espère avoir des détails à produire pour la prochaine séance.

M. Auguste Choquette, assistant-greffier des comités de la Chambre, vient relever M. Patry.

On en est toujours à la question motivée.

M. Duranleau s'y objecte même sous sa nouvelle forme. Le rôle de l'auditeur ne doit pas exister en fait ou en pratique mais en droit.

On relit la question. M. Vézina dit qu'il ne l'a pas comprise. M. Galipeault change encore sa question. On finit par n'y plus rien comprendre; l'assistant-greffier non plus que l'assistant-vérificateur des comptes ne s'y retrouvent pas mieux que les autres.

NOUVELLE LISTE

M. Galipeault passe à autre chose. Il demande à M. Vézina s'il a un nouvel état à produire. M. Vézina produit un nouvel état partie des comptes publics. Les questions du député de Laurier permettaient-elles de référer à vos dossiers tels que préparés suivant le mode suivi dans les départements ou vous obligeaient-elles à suivre un système tout différent? — "Les demandes de M. Duranleau nécessitent toute une nouvelle classification."

"Dans le ministère on procède par services c'est-à-dire qu'on trouvera, au secrétaire provincial, par exemple, dans le service d'hygiène tous les comptes payés et toutes les factures se rapportant aux annonces, publications, impressions et autres dépenses du même ordre relevant de l'hygiène?" — "Oui".

"De sorte que les comptes du journal la Presse, par exemple, en 1925-26, sont un dossier dans chaque service du ministère et à son tour chaque chef de ministère qui a eu des comptes du journal la Presse ou s'il lui en a été payé?" — "Oui".

M. Duranleau s'oppose à cette façon de procéder. M. Galipeault veut-il perdre le temps du comité.

M. Galipeault: "Vous avez tort, c'était ma dernière question."

M. Duranleau: "On dirait que c'est le président qui rend témoignage. Cette façon de procéder n'est pas régulière."

M. Galipeault: "Le président, en vertu de l'article 363, doit poser les questions au témoin. Les membres du comité peuvent questionner par la suite."

M. Duranleau dit que les questions de M. Galipeault sont suggestives. Le témoin n'a qu'à répondre par un oui ou par un non.

M. Hamel (Portneuf) reproche à M. Duranleau d'avoir accaparé le temps du comité à toutes les séances précédentes.

C'EST L'OPPOSITION QUI A DEMANDE L'ENQUETE

M. Sauvé dit que c'est l'opposition qui a demandé cette enquête des comptes publics. Le premier ministre avait dit que l'opposition pourrait poser toutes les questions qu'elle voudrait, jusqu'à présent l'opposition n'a été en butte qu'à des objections de toutes sortes. Les règlements donnent au président la préséance pour questionner c'est justement pour hâter les procédures et non pour les retarder.

M. Nicol et M. Perrault trouvent que jusqu'à présent les questions de M. Galipeault ont été bien pertinentes.

M. Perrault dit qu'en pratique le vérificateur n'a qu'à contrôler les comptes présentés par les divers ministères. Si l'on veut des renseignements sur les dossiers des ministères, ce sont ceux-ci qui doivent les produire.

M. Sauvé rappelle que, lors de la première séance de l'enquête, M. Morin, le vérificateur, n'a pu répondre aux questions qui lui étaient posées. On a dit qu'il était vieux, malade, que son assistant pourrait répondre mieux que lui. Et voici qu'on dit que l'assistant vérificateur ne peut répondre.

M. Allan Bray voudrait bien savoir en quoi consiste alors la vérification des comptes si l'assistant vérificateur ne peut répondre.

M. Nicol voudrait, après ce que l'on a appris par les questions de M. Galipeault, que l'on procède selon le mode adopté dans les différents ministères. Pourquoi tout changer, occasionnant ainsi une somme de travail considérable.

Le témoin finit par répondre affirmativement à la dernière question de M. Galipeault.

M. Duranleau interroge à son tour: "Vous avez produit des états préliminaires des montants payés par le gouvernement aux journaux, publications, agents d'annonces, compagnies et particuliers, pour 1925-26 et les six premiers mois de l'exercice 1926-27, en déclarant que vous complétiez cette liste pour aujourd'hui?" — "Oui".

M. Nicol note que M. Galipeault pour les questions longues suivies de réponses courtes.

Cet état a été complété. M. Vézina le produit. Il porte un total de \$48,532. Il ne reste plus d'autres états à produire.

Ce troisième état ne porte que de petits montants. Le plus fort est de \$8,990 à la Signs of Canada Ltd. Le Devoir y est inscrit pour 182-55, en 1925-26; pour \$210,80, en 1926-27, soit un total de \$393,35; L'Action Sociale, Lee, pour \$80, en 1925-26.

L'état est suivi de la liste des collaborateurs au Journal d'Agriculture. Les totaux sont de \$1,397-70 pour 1925-26 et de \$564,75 pour 1927.

Le total des dépenses portées aux trois états déjà produits est de \$934,352,77, en dix-huit mois.

M. Duranleau veut des détails. M. Vézina les donnera. Il lui reste quelques chiffres à transcrire.

M. Duranleau insiste pour des détails qu'il énumère.

M. Vézina dit qu'il a donné les totaux des dépenses. Il n'entre pas dans ses attributions d'en fournir les détails.

M. Vézina dit qu'il n'entrera pas dans ses attributions d'établir les totaux. Le bureau est chargé de la vérification. La compilation est faite par les divers ministères.

Les totaux des états ont cependant été établis sous la direction du bureau de vérification, d'après les comptes publics. Le bureau n'en a fait que la transcription.

M. Vézina, sans rien promettre, espère avoir des détails à produire pour la prochaine séance.

M. Auguste Choquette, assistant-greffier des comités de la Chambre, vient relever M. Patry.

On en est toujours à la question motivée.

M. Duranleau s'y objecte même sous sa nouvelle forme. Le rôle de l'auditeur ne doit pas exister en fait ou en pratique mais en droit.

On relit la question. M. Vézina dit qu'il ne l'a pas comprise. M. Galipeault change encore sa question. On finit par n'y plus rien comprendre; l'assistant-greffier non plus que l'assistant-vérificateur des comptes ne s'y retrouvent pas mieux que les autres.

NOUVELLE LISTE

M. Galipeault passe à autre chose. Il demande à M. Vézina s'il a un nouvel état à produire. M. Vézina produit un nouvel état partie des comptes publics. Les questions du député de Laurier permettaient-elles de référer à vos dossiers tels que préparés suivant le mode suivi dans les départements ou vous obligeaient-elles à suivre un système tout différent? — "Les demandes de M. Duranleau nécessitent toute une nouvelle classification."

"Dans le ministère on procède par services c'est-à-dire qu'on trouvera, au secrétaire provincial, par exemple, dans le service d'hygiène tous les comptes payés et toutes les factures se rapportant aux annonces, publications, impressions et autres dépenses du même ordre relevant de l'hygiène?" — "Oui".

"De sorte que les comptes du journal la Presse, par exemple, en 1925-26, sont un dossier dans chaque service du ministère et à son tour chaque chef de ministère qui a eu des comptes du journal la Presse ou s'il lui en a été payé?" — "Oui".

M. Duranleau s'oppose à cette façon de procéder. M. Galipeault veut-il perdre le temps du comité.

M. Galipeault: "Vous avez tort, c'était ma dernière question."

M. Duranleau: "On dirait que c'est le président qui rend témoignage. Cette façon de procéder n'est pas régulière."

M. Galipeault: "Le président, en vertu de l'article 363, doit poser les questions au témoin. Les membres du comité peuvent questionner par la suite."

M. Duranleau dit que les questions de M. Galipeault sont suggestives. Le témoin n'a qu'à répondre par un oui ou par un non.

M. Hamel (Portneuf) reproche à M. Duranleau d'avoir accaparé le temps du comité à toutes les séances précédentes.

C'EST L'OPPOSITION QUI A DEMANDE L'ENQUETE

M. Sauvé dit que c'est l'opposition qui a demandé cette enquête des comptes publics. Le premier ministre avait dit que l'opposition pourrait poser toutes les questions qu'elle voudrait, jusqu'à présent l'opposition

LE REGLEMENT DU PROCHAIN CAREME

Voici le règlement du prochain carême pour le diocèse de Montréal. C'est le même que celui de l'année dernière.

CHEZ LES VETERINAIRES

UNE THESE DE M. EUGENE SOREL SUR LE CHOLERA DU PORC. A la dernière séance régulière de l'Association Médicale Vétérinaire...

La mort de R. P. Lamontagne

R. P. Edouard Lamontagne, rémptoriste, décédé hier, naquit à Sainte-Clair, comté de Dorchester, le 1er août 1850, d'Edouard Lamontagne, cultivateur, et de Marguerite Bujillegon...

Il faut museler les chiens

UN ORDRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE — LES OFFICIERS FEDERAUX DEVRONT TUER LES CHIENS NON MUSELES, A PARTIR DE LUNDI. Le bureau local du ministère de l'agriculture vient de recevoir d'Ottawa des instructions très précises...

Chez EATON Elle achève notre Vente Semestrielle de Meubles et d'Articles d'Ameublement. Mobilier Chesterfield de 3 Meubles. Prix de la Vente, 135.00. Aux joueurs de Golf et de Volant.

Récital Louis Vierne

M. Louis Vierne, organiste à Notre-Dame de Paris, donnera un récital d'orgue à l'église Sainte-Catherine, rue Amherst, lundi soir, à 8 h. et quart.

Université de Montréal

FACULTE DES LETTRES. La conférence que M. Jean Desy devait faire le 4 mars, à l'Université de Montréal, sur l'art contemporain du mobilier est remise à une date qui sera annoncée plus tard.

Société d'une messe

M. l'abbé J.-A. Beauchamp, curé de Dupuy, Abitibi, décédé le 18 courant à l'Hôtel-Dieu de Montréal, était membre de la société d'une messe.

Le prédicateur du carême à St-Eusèbe

Saint-Eusèbe de Verceil aura comme prédicateur pendant le carême Dom Paul Alix, bénédictin du monastère de Saint-Benoît-du-Lac, comté de Brome. Dom Paul Alix traitera de l'Eglise et de la liturgie.

La seigneurie Massue à St-Aimé sur Richelieu

M. O. Lapallice, qui prépare une étude très fouillée sur la Seigneurie Massue de Saint-Aimé sur Richelieu, en a donné les prémisses, mercredi soir, aux membres de la Société Historique de Montréal, réunis en assemblée mensuelle à Saint-Sulpice.

Si vous trouvez...

Si vous trouvez que nous avons raison, aidez-nous à faire lire le journal. Répandez-le! A Montréal, 3 sous le numéro. (Carnets de deux mois pour \$1.50, coupons échangeables dans tous les dépôts, en vente aux bureaux du journal).

Projet de constructions ferroviaires

Ottawa, 25, (D.N.C.) — Le ministre des Chemins de fer vient de donner avis d'un programme de construction ferroviaire très étendu. Les embranchements à construire auraient 470 milles de long.

Récital Vierne demain

M. Louis Vierne, organiste à Notre-Dame de Paris, donnera un récital demain dans l'église St. Andrew au St. Paul, no 409, rue Dorchester ouest. L'audition commencera à 3 heures 30.

BOUDIN HYGIENIQUE Taillefer

Vendu en boîtes d'une livre. Boudin Hygienique Taillefer. Ottawa, 25, (D.N.C.) — Le ministre des Chemins de fer...

Gigots d'agnelle. Pris sur des agnelles de choix, 6 livres 1/2 et plus, la livre... 38. Bœuf dans les côtes, de toute première qualité, la livre... 38. Poulets à rôtir, gros et gras, la livre... 45. Pois verts frais cueillis, la livre... 23, 3 livres pour... 65. Fraises fraîches, gros paniers, chacun... 85. Ces prix sont pour samedi seulement. Stanford's Limited 128 Mansfield Street 12 Telephones - Plateau 4121

Feuilleton du "Devoir" L'ineffaçable Souillure Par L'Abbé Arsène Goyette. Tant mieux, se targua le notaire. Il faut donner aux nouveaux camarades l'occasion de montrer leur savoir-faire. On ne dit qu'ils sont difficiles à prendre aux cartes. Enfin nous verrons bientôt si leur réputation est surfaite.

BOUDIN HYGIENIQUE Taillefer. Ottawa, 25, (D.N.C.) — Le ministre des Chemins de fer vient de donner avis d'un programme de construction ferroviaire très étendu. Les embranchements à construire auraient 470 milles de long.

Les agents se préparent au grand congrès des agents de la province qui aura lieu à Montréal au commencement du mois de juin. Parmi les agents qui étaient au nombre d'une centaine, on signale la présence de M. P.-A. Boudin, président du district de Québec; J.-B. Fontaine, chef du district de Joliette; Henri Raymond; chef du district de Saint-Hyacinthe; G. Grenier, du district de Victoriaville; J. R. Simms, du district de Sherbrooke; W. Juneau, de La Tuque, E. Gellinas, de Saint-Léonard d'Aston, et MM. Percy Potter, Georges Tanguay, D. Hanson, John Eno, J.-F. Parisien, L.-H. Painchaud, Isidor Crépeau, J.-C. D'Autheil, tous de la ville de Montréal.

"Pour rester au pays" SUR LE LIVRE DE M. L'ABBE BLODEAU. Louis Arneau écrit à M. l'abbé Bilodeau la lettre suivante: M. l'abbé Geo-Marie Bilodeau, Missionnaire-colonisateur, Montréal, Mon cher abbé, Je viens de relire votre volume "Pour rester au pays". C'est un beau et bon livre. En l'écrivant, vous n'avez pas cherché à faire de littérature. De cela, je vous félicite sincèrement. Tant de gens aujourd'hui écrivent et parlent au peuple un langage qu'il ne comprend pas.

Le mois de saint Joseph. L'ouverture du mois de saint Joseph aura lieu à la chapelle de l'Hospice Saint-Joseph, 60, rue Cathédrale, lundi le 28 à 7h. 30 p.m. Il y aura sermon, salut solennel du Saint Sacrement et vénération de la relique — Soeur Dalton, supé. (Communiqué) Le cours de bactériologie. C'est ce soir qu'a lieu le cours de bactériologie de M. le Dr L. Boez. Il parlera de la diphtérie, des anatoxines et de la vaccination. Le cours a lieu dans le grand amphithéâtre de l'Université de Montréal, 1265 rue Saint-Denis, à 5 heures p.m.

Au Clergé. ORGUE PRATTE, très puissant, claviers, transportable, soufflerie électrique neuve, à très bon marché. A. C. 10 PROVIDENCE, Montréal. SAUCISSE au porc frais CONTANT Incontestablement la meilleure. EXIGEZ-LA. A 18 mois de prison. Le juge Gussion a trouvé Isidor Levin coupable de possession illégale de narcotiques et l'a condamné à 18 mois de prison, à une amende de \$200 et à la déportation. Levin avait fortifié son cautionnement, il y a quelques mois sur l'accusation sur laquelle il vient d'être condamné.

on remplit son âme et les émotions dont on remplit sa vie, quelle grossièreté, quelle barbarie, disons plus, quelle sauvagerie d'impressions allaient manifester ces vils esclaves du jeu à l'argent! Les tables sont dressées avec leurs cartes; un revolver chargé gît sur chacune comme un avertissement contre la fraude; les rouleaux et les liasses de billets s'empilent. Tout est prêt pour la mêlée... La partie commence. Dans un silence effrayant, haché de paroles brèves, les joueurs perdent ou gagnent. Quelle scène! Selon les vicissitudes de la lutte, les physiognomies s'assombrissent, puis s'éclaircissent par s'assombrir de nouveau... O fortune inespérée! ceux-ci ont risqué presque tout leur avoir et ils ont gagné. La joie s'assame dans leur cœur comme l'or sous leurs mains. A chaque coup maintenant, comme un flot qui grossit, l'or monte, il monte toujours... Ces audacieux ne se contentent plus, ils sont hors d'eux-mêmes; leur joie n'est pas seulement une ivresse, c'est du délire! Par contre, devant eux, les perdants ont vu fuir la gaieté de leur cœur, comme l'or de leurs mains. Les voi-

les ces malhonnêtes se garnissaient les mains d'atouts! Une idée de vengeance obsède son esprit... il veut châtier les truqueurs... Ne voyant plus rien... n'entendant plus rien... il a saisi l'arme à feu... Il va tirer! Piff! Paff! Avant même qu'un clubiste intervienne, les deux détonations ont retenti... et deux hommes sont foudroyés... Pendant qu'on se porte à leur secours, Kenneth essaie de fuir... Déjà il a descendu deux escaliers et il entr'ouvre la porte qui donne sur la rue... A ce moment, une main d'athlète a saisi le bras du fuyard qui, tremblant, a entendu retentir la formule fatidique: "Kenneth Langlais, au nom du Roi, je vous arrête!" A la leur d'une veillesse électrique, le meurtrier est poussé dans une voiture de patrouille tandis que d'autres policiers opèrent l'arrestation des autres joueurs. L'ambulance, appelée d'urgence, emporte les victimes à l'hôpital Notre-Dame. Le drame s'est déroulé si vite qu'il semble à Kenneth qu'il vit... Mais non; l'illusion n'est plus pos-

sible, ces menottes aux mains lui font sentir qu'il est prisonnier! La plume est impuissante à décrire le désespoir du coupable quand il se vit enfermer dans une cellule de la prison de Bordeaux. Il comprend, l'infortuné, que dans son cas, il ne sera pas question d'une amende, mais qu'une accusation grave sera formulée contre lui. Il sera accusé de tentative de meurtre! O rage! Derrière les barreaux de fer, il sent déjà tout le déshonneur qui s'attachera à son nom: dégradé dans sa profession, renié par sa famille et repoussé par sa fiancée! Et comme tôt ou tard, l'iniquité finit par le châtier, l'agioteur pressent que le bras de la justice le frappera pour avoir dilapidé les capitaux de trop crédules bourgeois... Une banqueroute frauduleuse! Le spectre du juge l'atterre... et il tremble de tous ses membres comme si déjà il est à la barre des accusés... Pendant les longues heures de la nuit, Kenneth repassait dans son esprit les prodromes de sa perversion. Comme par magie, son enfance revenait avec ses innocents pla-

sirs et son cortège de douces illusions... puis, à l'âge de douze ans, bambin, il avait été envoyé à une école dont les manuels taisaient le nom de Jésus-Christ et de son Eglise... Dans ce milieu protestant et anglais, il avait oublié ses prières et ses pratiques religieuses... le high-school et l'université neurent avaient consommé la ruine de sa mentalité catholique et française... Songeant à l'éducation tronquée dont il avait été la victime par la faute d'un père maladroit, le malheureux se roulait sur son grabat en exécutant la formation, convenable peut-être et moins périlleuse pour des Anglais hérétiques, mais radicalement insuffisante pour un Canadien français: "O école de malheur! tu ne m'as pas fortifié contre les tentations de la vie comme tu aurais dû!... Né dans une ambiance de foi et de patriotisme, j'aurais mieux tourné si j'avais été confié à des éducateurs de ma religion et de ma nationalité. Ils ne m'eussent pas seulement instruit, ils m'auraient éduqué!... O école maudite!" (à suivre) L'INEFFAÇABLE SOUILLURE, roman scandaleux par M. l'abbé Arsène Goyette, brochure de 248 pages, format 5 x 7 1/2, au complet et par la poste, 75c SERVICE DE LA LIBRAIRIE DU DEVOIR, 336 Notre-Dame St., Montréal. Ce Journal est imprimé aux Nos 336/340, rue Notre-Dame Est. à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE, (à responsabilité limitée), GEORGES PELLETIER, administrateur et propriétaire.

COMMERCIAL ET FINANCIER

LE MARCHÉ DES VIVRES

Le tableau suivant indique les arrivages à Montréal d'œufs, de beurre et de fromage pour hier et les jours correspondants:

Table with 2 columns: Date (1927, 1926) and Quantity (œufs, beurre, fromage).

LES PRIX DU GROS FARINE

Le marché est sans changement, et très tranquille. Le marché européen est plus faible, et l'on s'attend à une baisse ces jours-ci.

BEURRE ET FROMAGE

Le marché du beurre est ferme et actif. Il y a une très bonne demande, et l'on escompte une hausse pour la semaine prochaine.

LES PRIX DU GROS FARINE

Le marché du blé demeure dans un état stationnaire et irrégulier. L'on rapporte une augmentation de 1,500,000 boisseaux dans la réserve d'entrepôt.

RECETTES DU PACIFIQUE

Les recettes brutes du Pacifique Canadien, pour la semaine du 14 au 21 février, se chiffrent par \$3,216,000, à rapprocher de \$2,911,000 pour la même semaine de l'an dernier.

COURS DU CHANGE

Table of exchange rates for various locations: London, Paris, Bruxelles, Rome, Genève, Amsterdam, Madrid, Stockholm, Christiania, Copenhague, Rio de Janeiro, New-York, Berlin.

SAINDOUX

Table of lard prices in various forms: En tinette, Enseau, En bloc d'une livre, Saindoux composé.

POMMES DE TERRE

Le marché est aux mêmes prix pratiquement. Il n'y a pas plus de demande qu'au paravant.

LES COMPENSATIONS

Voici les compensations de banque des principales villes canadiennes, pour la semaine terminée hier, avec comparaison à la semaine correspondante de l'an dernier:

Table of bank compensation data for Toronto, Montréal, Winnipeg, Vancouver, Calgary, Québec, Ottawa, Hamilton, Windsor, Saint-Jean, Halifax, London, Victoria, Sherbrooke, Fort William, Kingston, Brandon, Kitchener, Moose Jaw, Chatham, Peterboro, Moncton, Lehighbridge, Sarnia, Brandon, Regina, Saskatoon, Prince Albert, Edmonton, Medicine Hat, N. Westminster.

LE NIVEAU DE LA COTE

Voici la cote moyenne, en bourse de New-York, de vingt titres représentatifs des groupes industriel et ferroviaire:

Table of stock market indices for various companies like Union Pacific, Erie, etc.

LA BANQUE DE FRANCE

Paris, 24. — Le rapport hebdomadaire de la Banque de France accuse les changements suivants, en francs:

Table of French bank balance sheet items: Encaisse-or, Billes en circ., Dépôts du Trésor, etc.

LA MATINEE A LA BOURSE

Le marché a été passablement actif, en bourse locale. Après la nouvelle de la faillite des courtiers Dickinson & Walbank, le marché a laissé voir des signes évidents de lourdeur.

LA SITUATION COMMERCIALE

Les rapports reçus par Bradstreet's indiquent que les récents changements du tarif ont été acceptés favorablement partout et laissent espérer que la réduction contenue dans le budget stimulera le commerce.

Quoiqu'il en soit, les conditions de la température aient été peu favorables aux marchands de gros, les pronostics sont très optimistes.

La construction est active et cette activité se reflète dans le commerce du pétrole, de peintures et du bois.

Les changements ferroviaires accusent une augmentation nouvelle qui doit être attribuée au développement des industries de la pulpe, du grain et du charbon.

La production de l'acier a augmenté, mais celle du fer en gueuse accuse une légère diminution.

Le marché du beurre se maintient ferme, celui du fromage est tranquille et les prix ont une tendance à la baisse.

Le commerce du détail est satisfaisant et la perception active.

RECETTES DU PACIFIQUE

Les recettes brutes du Pacifique Canadien, pour la semaine du 14 au 21 février, se chiffrent par \$3,216,000, à rapprocher de \$2,911,000 pour la même semaine de l'an dernier.

COURS DU CHANGE

Table of exchange rates for various locations: London, Paris, Bruxelles, Rome, Genève, Amsterdam, Madrid, Stockholm, Christiania, Copenhague, Rio de Janeiro, New-York, Berlin.

SAINDOUX

Table of lard prices in various forms: En tinette, Enseau, En bloc d'une livre, Saindoux composé.

POMMES DE TERRE

Le marché est aux mêmes prix pratiquement. Il n'y a pas plus de demande qu'au paravant.

LES COMPENSATIONS

Voici les compensations de banque des principales villes canadiennes, pour la semaine terminée hier, avec comparaison à la semaine correspondante de l'an dernier:

Table of bank compensation data for Toronto, Montréal, Winnipeg, Vancouver, Calgary, Québec, Ottawa, Hamilton, Windsor, Saint-Jean, Halifax, London, Victoria, Sherbrooke, Fort William, Kingston, Brandon, Kitchener, Moose Jaw, Chatham, Peterboro, Moncton, Lehighbridge, Sarnia, Brandon, Regina, Saskatoon, Prince Albert, Edmonton, Medicine Hat, N. Westminster.

LE NIVEAU DE LA COTE

Voici la cote moyenne, en bourse de New-York, de vingt titres représentatifs des groupes industriel et ferroviaire:

Table of stock market indices for various companies like Union Pacific, Erie, etc.

LA BANQUE DE FRANCE

Paris, 24. — Le rapport hebdomadaire de la Banque de France accuse les changements suivants, en francs:

Table of French bank balance sheet items: Encaisse-or, Billes en circ., Dépôts du Trésor, etc.

LA MATINEE A LA BOURSE

Le marché a été passablement actif, en bourse locale. Après la nouvelle de la faillite des courtiers Dickinson & Walbank, le marché a laissé voir des signes évidents de lourdeur.

Les rapports reçus par Bradstreet's indiquent que les récents changements du tarif ont été acceptés favorablement partout et laissent espérer que la réduction contenue dans le budget stimulera le commerce.

Quoiqu'il en soit, les conditions de la température aient été peu favorables aux marchands de gros, les pronostics sont très optimistes.

La construction est active et cette activité se reflète dans le commerce du pétrole, de peintures et du bois.

Les changements ferroviaires accusent une augmentation nouvelle qui doit être attribuée au développement des industries de la pulpe, du grain et du charbon.

La production de l'acier a augmenté, mais celle du fer en gueuse accuse une légère diminution.

Le marché du beurre se maintient ferme, celui du fromage est tranquille et les prix ont une tendance à la baisse.

Le commerce du détail est satisfaisant et la perception active.

RECETTES DU PACIFIQUE

Les recettes brutes du Pacifique Canadien, pour la semaine du 14 au 21 février, se chiffrent par \$3,216,000, à rapprocher de \$2,911,000 pour la même semaine de l'an dernier.

COURS DU CHANGE

Table of exchange rates for various locations: London, Paris, Bruxelles, Rome, Genève, Amsterdam, Madrid, Stockholm, Christiania, Copenhague, Rio de Janeiro, New-York, Berlin.

SAINDOUX

Table of lard prices in various forms: En tinette, Enseau, En bloc d'une livre, Saindoux composé.

POMMES DE TERRE

Le marché est aux mêmes prix pratiquement. Il n'y a pas plus de demande qu'au paravant.

LES COMPENSATIONS

Voici les compensations de banque des principales villes canadiennes, pour la semaine terminée hier, avec comparaison à la semaine correspondante de l'an dernier:

Table of bank compensation data for Toronto, Montréal, Winnipeg, Vancouver, Calgary, Québec, Ottawa, Hamilton, Windsor, Saint-Jean, Halifax, London, Victoria, Sherbrooke, Fort William, Kingston, Brandon, Kitchener, Moose Jaw, Chatham, Peterboro, Moncton, Lehighbridge, Sarnia, Brandon, Regina, Saskatoon, Prince Albert, Edmonton, Medicine Hat, N. Westminster.

LE NIVEAU DE LA COTE

Voici la cote moyenne, en bourse de New-York, de vingt titres représentatifs des groupes industriel et ferroviaire:

Table of stock market indices for various companies like Union Pacific, Erie, etc.

LA BANQUE DE FRANCE

Paris, 24. — Le rapport hebdomadaire de la Banque de France accuse les changements suivants, en francs:

Table of French bank balance sheet items: Encaisse-or, Billes en circ., Dépôts du Trésor, etc.

LA MATINEE A LA BOURSE

Le marché a été passablement actif, en bourse locale. Après la nouvelle de la faillite des courtiers Dickinson & Walbank, le marché a laissé voir des signes évidents de lourdeur.

Les rapports reçus par Bradstreet's indiquent que les récents changements du tarif ont été acceptés favorablement partout et laissent espérer que la réduction contenue dans le budget stimulera le commerce.

Quoiqu'il en soit, les conditions de la température aient été peu favorables aux marchands de gros, les pronostics sont très optimistes.

La construction est active et cette activité se reflète dans le commerce du pétrole, de peintures et du bois.

Les changements ferroviaires accusent une augmentation nouvelle qui doit être attribuée au développement des industries de la pulpe, du grain et du charbon.

La production de l'acier a augmenté, mais celle du fer en gueuse accuse une légère diminution.

Le marché du beurre se maintient ferme, celui du fromage est tranquille et les prix ont une tendance à la baisse.

Le commerce du détail est satisfaisant et la perception active.

RECETTES DU PACIFIQUE

Les recettes brutes du Pacifique Canadien, pour la semaine du 14 au 21 février, se chiffrent par \$3,216,000, à rapprocher de \$2,911,000 pour la même semaine de l'an dernier.

COURS DU CHANGE

Table of exchange rates for various locations: London, Paris, Bruxelles, Rome, Genève, Amsterdam, Madrid, Stockholm, Christiania, Copenhague, Rio de Janeiro, New-York, Berlin.

SAINDOUX

Table of lard prices in various forms: En tinette, Enseau, En bloc d'une livre, Saindoux composé.

POMMES DE TERRE

Le marché est aux mêmes prix pratiquement. Il n'y a pas plus de demande qu'au paravant.

LES COMPENSATIONS

Voici les compensations de banque des principales villes canadiennes, pour la semaine terminée hier, avec comparaison à la semaine correspondante de l'an dernier:

Table of bank compensation data for Toronto, Montréal, Winnipeg, Vancouver, Calgary, Québec, Ottawa, Hamilton, Windsor, Saint-Jean, Halifax, London, Victoria, Sherbrooke, Fort William, Kingston, Brandon, Kitchener, Moose Jaw, Chatham, Peterboro, Moncton, Lehighbridge, Sarnia, Brandon, Regina, Saskatoon, Prince Albert, Edmonton, Medicine Hat, N. Westminster.

LE NIVEAU DE LA COTE

Voici la cote moyenne, en bourse de New-York, de vingt titres représentatifs des groupes industriel et ferroviaire:

Table of stock market indices for various companies like Union Pacific, Erie, etc.

LA BANQUE DE FRANCE

Paris, 24. — Le rapport hebdomadaire de la Banque de France accuse les changements suivants, en francs:

Table of French bank balance sheet items: Encaisse-or, Billes en circ., Dépôts du Trésor, etc.

\$500.00 OBLIGATIONS-OR

1894 à 4% DU GOUVERNEMENT IMPERIAL RUSSE. peuvent produire jusqu'à \$10,290.00

Circulaire sur demande

LA MAISON DE PLACEMENTS C. M. CORDASCO & CIE

OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES ET MUNICIPALES ETRANGERES. 292, RUE ST-JACQUES MONTREAL CANADA

6% VILLE DE PARIS

Echéance: 1er mai 1930

Intérêt (mai-novembre) et capital payables en dollars canadiens.

Ces obligations font partie d'un emprunt de \$6,000,000 qui constitue toute la dette extérieure de la Ville de Paris.

Prix: 100 et l'intérêt couru.

L. G. BEAUBIEN & CIE Limitée

Banquiers en Obligations 50 ouest, rue Notre-Dame MONTREAL

LA BANQUE D'ANGLETERRE

Londres, 24. — Le rapport hebdomadaire de la Banque d'Angleterre accuse les changements suivants, en livres sterling:

Table of Bank of England statistics: Réserve totale, Circulation, Espèces, etc.

Le rapport de la réserve de la banque à son passif, pour cette semaine, est de 28.62 p.c.; la semaine dernière, il était de 28.16 p.c.

AVIS D'ASSEMBLEE

AVIS est par les présentes donné que l'Assemblée annuelle des actionnaires de LA COMPAGNIE PROVINCIALE D'INDUSTRIES sera tenue au bureau-chef de la compagnie, au No 190 rue St-Jacques, Ch. 502, à Montréal, le 9 mars, 1927, à midi.

Par ordre du Bureau de direction, C. POLJOUIN, Secrétaire.

"Le Bois de plomb"

Luc Choquette, Paris, 1926. A. Vouzeaud. Brochure in-8o, raisin, illustrée, 96 pages. Prix: \$1.50.

C'est ouvrage scientifique, composé à Paris, alors que l'auteur y complétait ses études, est ainsi apprécié par M. le professeur Em. Perrot.

"Rien n'est plus difficile aujourd'hui que d'arracher à la nature ses secrets et de dégager d'un organisme vivant, végétal ou animal, les substances utiles en combinaisons si complexes dans les tissus. Et cependant les conquêtes s'ajoutent aux conquêtes. La Pharmacologie galénique bénéficie également de ces formules... Mieux armé pour cette vaste enquête, pour laquelle une entente internationale ne serait pas sans utilité, les hommes de laboratoire se doivent à eux-mêmes de la continuer."

C'est pourquoi j'éprouve une satisfaction véritable à présenter cette monographie du Dirca pulstris, oeuvre consciencieuse et modeste d'un jeune Canadien, venu dans notre faculté y parfaire ses études antérieures et les consacrer par un diplôme justement mérité.

Voici un jeune qui n'a pas perdu son temps là-bas, et son oeuvre de recherche scientifique mérite d'être signalée. Sans doute, comme il le dit lui-même, il a eu recours aux lumières des savants professeurs de la faculté, mais en disciple curieux d'apprendre et de se renseigner. Il faut avoir vraiment le goût de l'étude pour se voir ainsi dans le travail du laboratoire et de l'observation technique. (Le "Bulletin photographique").

Vers l'Afrique

Un groupe de jeunes novices de la congrégation des Pères Blancs partira pour l'Afrique le 4 mars prochain.

La Monnaie canadienne

Ottawa, 25 (D.N.C.) — A M. Young, député de Saskatoon, M. James A. Robb, député de Châteauguay-Huntingdon, ministre des finances, a fait savoir que la monnaie d'Ottawa a été établie comme une succursale de la monnaie de Sa Majesté le Roi en vertu d'une proclamation publiée par la Gazette du Canada, le 2 décembre 1907.

PETIT AGENDA DU MONDE PROFESSIONNEL

On a "souvent besoin d'un plus "ferré" que soi" --dirait Lafontaine

Advertisement for various professionals: Avocat (Eugène Simard), Notaire (Horace Lippé, Eugène Simard), Professeur (LeBlond de Brumath, René Savoie), Médecin (Dr J.-M.-E. Prevost).

Advertisement for BLAIN & FAUTEUX AVOCATS, located at 232, RUE SAINT-JACQUES.

Advertisement for Vanier & Vanier AVOCATS, located at 97 Saint-Jacques.

Advertisement for Cartier, Barcelo et Rivard AVOCATS, located at 788, rue Craig.

Advertisement for ST-GERMAIN, GUERIN & RAYMOND AVOCATS, located at 30, rue St-Jacques.

Advertisement for MAURICE DUPRE, L.L.C.R. AVOCAT ET PROCUREUR, located at 111, COTE DE LA MONTAGNE.

Advertisement for ANTONIO ALLARD AVOCAT ET PROCUREUR, located at 80 Notre-Dame ouest.

Advertisement for Compagnie d'Assurance sur la Vie La Sauvegarde, MONTREAL.

Advertisement for BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, Dividende trimestriel No 93.

Advertisement for "Le Devoir" compte sur vous... with contact information 336-340, Notre-Dame-est - Main 7460.

Advertisement for Vers l'Afrique, featuring a group of young novices of the White Fathers.

Advertisement for La Monnaie canadienne, discussing the Ottawa currency as a branch of the British Royal Mint.

Advertisement for PETIT AGENDA DU MONDE PROFESSIONNEL, featuring a quote by Lafontaine and listing various professionals.

Advertisement for various professionals: Avocat (Eugène Simard), Notaire (Horace Lippé, Eugène Simard), Professeur (LeBlond de Brumath, René Savoie), Médecin (Dr J.-M.-E. Prevost).

LA VIE SPORTIVE

Le Canadien est sorti victorieux du Maple Leaf à Toronto

Le Bleu Blanc Rouge a vaincu le club torontonien par un résultat de 3 à 2 — Howie Morenz a compté les trois points des Habitants

Toronto, 25.—Le Canadien continue à se maintenir en deuxième place dans la section canadienne de N. H. L. en triomphant du club Maple Leaf hier soir par un résultat de 3 à 2. Un raliement dans la dernière période a permis au Bleu Blanc Rouge d'égaliser le résultat et de suite d'assurer la victoire.

Howie Morenz, centre du Canadien, a été le facteur de la victoire en inscrivant les trois points de son club. Par deux fois il mit son club sur un pied d'égalité alors que le Maple Leaf avait l'avantage et finalement il compta le point décisif.

Six mille personnes ont été témoins de cette rencontre qui fut assez terne dans la première période mais qui devint fort intéressante dans la deuxième période. Les visiteurs méritaient bien la victoire car ils furent supérieurs à leurs rivaux dans tous les départements. La défense fut dénuée de rudesse et quatre punitions furent infligées pour fautes mineures.

DETAILS DE LA PARTIE

Première période. — Les Maple Leaf se portèrent de suite à l'attaque et Hainsworth eut de l'ouvrage. Le jeu devint un peu plus lent. Morenz, ainsi que Gardiner se montrèrent agressifs. Carson, en fait d'une blessure à l'épaule, était ingérable et donna de l'ouvrage à la défense adverse. Morenz et Gardiner continuèrent de se signaler. Lepine manqua une belle chance en lançant mal après avoir forcé le goal à sortir de son filet. Patterson et Bailey furent responsables du premier point. Le dernier fit une course et passa à son compagnon, il compta. Ce fut un bel exploit.

Deuxième période. — Day fit un exploit au début de la deuxième période. Il déjoua tout devant lui et Hainsworth arrêta le coup qu'il avait lancé. La défense des Leafs tenait bien et les Canadiens ne pouvaient pas beaucoup avancer. Morenz, Lepine et Gardiner furent aussi à la défoncer mais Roach et le coup. Gardiner, Lepine et Roach empêchèrent encore un point.

STE-ANNE, 0; MONTCALM, 0

Devant une grande assistance attentive, les clubs Sainte-Anne et Montcalm ont fait partie nulle de 0 à 0. C'est là la cinquième partie nulle de la Ste-Anne.

Ste-Anne, 3; Cité de Montréal, 3
Ste-Anne, 1; St-Charles Ind., 1
Ste-Anne, 0; St-Hubert, 0
Ste-Anne, 0; Can. Delorimier, 0
Ste-Anne, 0; Montcalm, 0.

Avec ses neuf victoires, le Ste-Anne se croit de taille à prendre l'importance du club de sa catégorie et de le renverser. Dans sa dernière partie, la Ste-Anne a eu un avantage marqué sur ses adversaires et même enregistré un point que l'arbitre a compté hors-jeu. Le Ste-Anne joue un peu rudement, la partie a été intéressante et les artisans des deux clubs sont enchantés de ce spectacle et souhaitent de revoir ces deux équipes aux prises.

Le Sainte-Anne était privé des services de Perron Ruby et Fred Thompson, et de Paquin, tous rétrogradés. Tous se sont distingués dans les rencontres précédentes. Pelletier, Gagnon, Hébert et Martineau ont fait d'excellent travail. Nous remercions le Montcalm de son esprit sportif.

Dimanche, le Sainte-Anne se propose de battre une deuxième fois le St-Vincent de Paul. On dit que le Ste-Anne afin de prendre sa revanche. Qu'arrivera-t-il? Dimanche soir le Ste-Anne jouera au rond savard, à 8 hrs 30.

A l'avenir le Ste-Anne jouera le dimanche après-midi, le dimanche soir, les lundi, mercredi et vendredi soirs. Avis aux clubs!

Pour informations, s'adresser à Marcel Moisan, 14 de Lauzon, ou à Roland Gussion, Bélair 5619-w.

AU SEMINAIRE DE VALLEYFIELD

Valleyfield, 25.—Dimanche dernier, le Social Vaudreuil a rendu visite au Valleyfield. La joute fut pleine d'intérêt, malgré le grand vent et la neige qui tourbillonnaient au point de former, à certains moments, un voile épais derrière lequel disparaissaient les joueurs. De magnifiques courses et de nombreux assauts de côté et d'autres, demeurèrent sans résultat pendant toute la première période. Au début de la seconde période, l'avantage s'empara de la rondelle au milieu du jeu. Le jeu devint assez intéressant et délicatement dans le filet. A partir de ce moment la lutte devint encore plus rapide et plus serrée. Quelques minutes après ce premier point, André fit une montée, mais se heurta à Ledane. C'est alors que, on ne sait comment, la rondelle vint frapper le blanc en pleine figure; Valois la

LES MAROONS ONT BLANCHI LES COUGARS

LE CLUB MONTREAL A PU VAINCRE LE DETROIT GRACE AUX DEUX POINTS ENREGISTRES PAR BILL PHILLIPS — RESULTAT: 2 A 0

Windsor, Ont., 25.—Le Montréal a fait un pas de plus vers le championnat de la N.H.L. en battant les Cougars de Detroit hier soir par un résultat de 2 à 0.

Les Cougars, dirigés par Duke Keats, ont fait assez bonne figure mais ils ont dû baisser pavillon devant les Maroons qui ont joué une superbe partie de défensive et qui ont eu recours au jeu d'ensemble pour dérocher la palme.

Bill Phillips, qui remplaçait Nelson Stewart au centre, a été responsable des deux points enregistres par le club Montréalais. Le premier fut fait dans une mêlée, à la deuxième période, et le deuxième dans le dernier engagement sur son propre retour.

La joute fut dure et dans la dernière période Detroit eut une fois l'avantage de deux hommes, alors que Dutton et Seibert étaient à la clôture, mais il ne put rien faire contre Benedict.

Alignement et sommaire:
Montréal: Benedict, but; Holmes, Manro, défense; Bliden, Dutton, défense; Duncan, centre; Foyston, centre; Siebert, aile; Sheppard, aile; Broadbent, aile; Walker, Oatman, subs.; Bellefeuille, Phillips, Noble, Riley, Carson, Dornelly, Arbour, Dinsmore, Gordon.

Arbitre: Lou Marsh, Toronto.
Première période:
Pas de point.
Deuxième période:
1.—Montréal, Phillips 17.20
Troisième période:
2.—Montréal, Phillips 11.30

OTTAWA EST VAINQUEUR

LES SENATEURS L'EMPORTENT SUR LES RANGERS AU MADISON SQUARE GARDEN PAR 1 A 0 APRES CINQ MINUTES DE JEU SUPPLEMENTAIRE

New-York, 25.—Une course faite le long de la bande et un lancer de côté par Hector Kilrea ont mis fin à une brillante joute de hockey hier soir au Madison Square Garden, et ce coup d'éclat a valu la victoire aux Sénateurs sur les Rangers par un résultat de 1 à 0. L'unique point de la partie a été enregistré cinq minutes après le commencement des hostilités dans la période supplémentaire.

Alignement des équipes:
Ottawa: Connell, but; Clancy, défense; Abel, G. Boucher, défense; Bourgeault, Nighbor, centre; F. Boucher, Finegan, aile; Bill Cook, Kilrea, aile; Bun Cook, Gorman, subs.; Boyd, A. Smith, H. Smith, Murdoch, Adams, Thompson, Denny, Johnson, Halliday, MacKay.

Arbitre: Dave Ritchie, Montréal.
MONTREAL:
1ère période:
Pas de point.
2ème période:
Pas de point.
3ème période:
Pas de point.
Période supplémentaire:
1. Ottawa: Kilrea 5.03

LE CLUB DE ST-EUSTACHE A ST-JEROME

Le club de hockey de Saint-Eustache, qui a fait partie nulle de 0 à 0 dimanche dernier sur sa propre glace avec le Saint-Jérôme, rendra visite à ce dernier dimanche prochain après-midi.

L'état de la température était déplorable dimanche dernier et il fallait vraiment du courage aux deux équipes pour s'aligner l'une contre l'autre dans la tempête. Aussi n'est-il pas surprenant qu'il n'y ait pas eu de point d'enregistré.

La partie de dimanche prochain sera plus élevante car on peut être sûr qu'elle aura lieu sur une glace parfaite. L'arena de Saint-Jérôme, où se disputera la rencontre, est renommée pour sa belle condition et le jeu sera élevant au possible.

Un train spécial quittera Saint-Eustache vers 11.30 p.m., pour se rendre à Saint-Jérôme avec les joueurs et tous ceux qui ont l'intention d'assister à la partie. Il fera tous les arrêts aux stations intermédiaires.

LES RESULTATS DE LA N. H. L.
Canadien, 3; Toronto, 2.
Montréal, 2; Detroit, 0.
Ottawa, 1; Rangers, 0.

LA MASCARADE D'OUTREMONT

La troisième mascarade de la saison, organisée par les autorités municipales de la ville d'Outremont, aura lieu vendredi soir, le 25 février. Comme d'habitude, de nombreux prix seront donnés pour les plus jolis costumes.

Il y aura plusieurs numéros de patinage de fantaisie par Mlle Rejane Gauthier et M. Billy Burke, qui a obtenu un si grand succès lors de la dernière mascarade à Outremont, où plusieurs milliers de personnes ont assisté et ont déclaré être enchantées de la soirée.

Section Canadienne	G.	P.	N.	Pts.
Ottawa	24	6	4	52
Canadien	18	13	2	38
Montréal	17	16	3	37
Aériens	15	17	2	32
Toronto	10	21	4	24

Section Américaine	G.	P.	N.	Pts.
Rangers	19	11	4	42
Boston	16	14	3	35
Chicago	14	17	2	30
Pittsburg	12	18	2	26
Detroit	10	22	2	22

PROCHAINES JOUTES
Samedi soir. — Boston à Canadien; Montréal à Chicago; Ottawa à Aériens; Toronto à Pittsburg.
Dimanche soir. — Rangers à Aériens.

LE CIRCUIT DES BANQUES

LA DERNIERE JOUTE REGULIERE DE LA SAISON, CE SOIR, AU FORUM

La ligue des Banques jouera ce soir sa dernière série régulière et le programme suivant sera à l'ordre du jour:
Banque de Montréal vs Banque Canadienne du Commerce;
Banque Royale vs Banque Canadienne Nationale.

Vu la grande rivalité qui existe entre les banques Canadienne Nationale et Royale, et comme la première position est en jeu, la série de ce soir promet de réunir une foule énorme. Les deux clubs s'y lanceront pour gagner et dans une partie comme celle-ci, il est probable que le premier point vaudra la victoire.

Dans les quartiers canadiens-français, on ne voit pas d'un bon oeil la nomination de George Malinon comme l'arbitre de ce soir. Les partisans de l'Institut canadien-français furent loin d'être satisfaits de ses décisions lors de la dernière série et on était d'opinion que le bureau de direction de la banque ferait tout en son pouvoir pour obtenir qu'un autre arbitre soit nommé.

Une assemblée de la ligue des Banques a eu lieu avant hier soir, et le gérant Albert Thibault, de la Banque Canadienne, a protesté mais en vain. Après une longue discussion, le vote a été pris et la motion Thibault demandant la nomination d'un autre arbitre a été battue par 3 contre 1, c'est-à-dire que toutes les institutions ont voté pour con-

Montréal	Commerce
10 Rowan	buts Laird 4
12 Shennett	défense Parson 2
3 Grant	défense Beatty 9
18 Sterling	défense Lane 5
2 Devery	avants Shirriff 6
15 Slater	avants Copeland 7
8 Magnan	avants Mulligan 12
14 Shink	avants Harvey 10
16 Smith	avants Stanley 15
4 Jessop	avants Armstrong 4

Royale	Can. Nat.
6 Cockburn	but Lafrenière 1
7 Davins	défense Brunet 2
14 Schütz	défense Bourgozin 3
4 Campbell	défense Lapointe 7
5 Carroll	avants Pednaul 5
2 Barthe	avants Gaudreault 6
17 Easton	avants Arcand 4
10 Quinn	avants Bessette 11
1 Arnold	avants Hamel 10
11 Ratcliff	avants Pesant 9

DANS LA LIGUE INDEPENDANTE

Le Canadien-Delormier a encore joué une partie de champion. Sa ligne d'avant joue avec un ensemble parfait et il sera certainement intéressant de la voir à l'oeuvre contre la magnifique phalange de l'Excelsior-Henderson. Lortie du Canadien-Delormier a eu une grosse soirée à son actif, car la Maison Durand ne lui a pas ménagé l'ouvrage. Thomas du Durand a été tout simplement merveilleux.

Canadien-Delormier: Durand, Lortie, Bougie, Duquette, Boninville, Page, Thomas, Wilson, Robert, Lecompte, H. Champagne, Lecompte, G.

Aucun point.
1ère période
2ème période
Canadien-Del.—H. Lecompte. 2.30
Canadien-Del.—H. Lecompte. 10.00
Canadien-Del.—Duquette. 11.00

Canadien-Del.—Lefebvre 4.00
Durand—Connolly 12.00
Durand—Wilson 13.00

4 à 2 pour Canadien-Delormier.
L'Université de Montréal, section intermédiaire, qui jouait dans la seconde partie contre la puissante équipe du Bordeaux-Cartierville, semble de beaucoup améliorée depuis sa dernière partie. Elle aura encore l'occasion de se montrer sous son vrai jour. Le Bordeaux se fait toujours remarquer par son esprit de combativité et il n'y a rien d'assuré avec ces gens-là.

Unidreisté: Bordeaux: Raymond, Lemay, Ratté, Durand, Lanctôt, G. Buswell, Lavigne, Goyer, Lafrance, Verret, Gagnon, Mauger, Durand.

1ère période
Aucun point.
2ème période
Bordeaux—Lavigne 2.00
3ème période
Bordeaux—Lorrain 8.00
2 à 0 pour Bordeaux-Cartierville.
La troisième partie au programme fut la plus rapide de la soirée. La Patrie qui est maintenant en tête de la troisième série semble vouloir faire la vie dure aux champions des deux autres séries. La Patrie joue avec un système merveilleux depuis quelques temps. L'Excelsior donne toujours le jeu brillant qu'on lui connaît.

La Patrie: Excelsior-Henderson: Loiseau, Lalonde, Maloney, Bennett, Pearson, Lefebvre, Marcotte, Dussault, Roche, Lavery, Paquette, Vigor, Martel, Braulit, Gingras, Bénéard, Ouimet, Langlois.

1ère période
Aucun point.
2ème période
La Patrie—Pearson 2.00
3ème période
Excelsior—Dussault 5.00
La Patrie—Marcotte 9.00
Excelsior—Bennett 14.30
Résultat final: 2 à 2.
Arbitre: Leo Heffernan.

AU FESTIVAL DES ARTISANS

C'est dimanche soir prochain qu'aura lieu le grand festival des Artisans à l'arena Mont-Royal. Voici une liste encore incomplète des courses déjà enregistrées: M. L. Morissette, I. Lemire, L. Longtin, C. Courchesne, Albert Thibault, Louis-Philippe Marcoux, Roméo Dorval, Ulric Roy, A. Mathieu, M. Hudon, Emile Lacombe, L. Sylvestre, Aza Shaar, Jean Courchesne, C. Brouillard, Paul-Emile Abel, St-Michel, Hector Lamontagne, Fernand Berubé, P. Landry, Charlie McGlashan, Gerard Little, Jacques Lonergan, Red Kitchener, Buster Silverston, Raymond Prévost, Gerald Dempsey, Arthur Generas, Carl Generas, Eric McLeod, A. Generas, C. Generas, J. Lonergan, R. Prévost; Miles Cécile Renaud, Andrée Paquette, Flore Léveillé, Edna Mitchell, Cécile Morin, Béatrice Morin, Jeanne Forget, Carmen Smith, Alice Drouin.

De riches et nombreux prix vont être distribués, voici la liste des généreux donateurs: Société des Artisans canadiens-français, bureau chef; Rodolphe Bédard, président général des Artisans, Dr Eu-

server Malinon dans une joute de cette importance.
"Cette attitude de la ligue n'a fait que stimuler le courage de nos joueurs", a dit Thibault. "Nous battons la Royale et ce ne sera pas long. Nos joueurs sont bien déterminés de prouver au public qu'ils ne reculent devant personne. Vendredi soir nous décrocherons une victoire tellement décisive et il ne sera pas nécessaire de nous plaindre de l'arbitre, comme ce fut le cas lors de la dernière série."

Voici les alignements des équipes ainsi que les numéros que porteront les joueurs:

LE TOURNOI DU SAINTE-BRIGIDE

La liste des combats de la soirée du Sainte-Brigide lundi prochain, le 28 février, en la salle de l'Académie Sainte-Brigide, coin Maison-Neuve et Sainte-Rose, est l'un des plus imposantes que nous ayons vu de longtemps, offerte par une association. Le concours généreux et pressé des associations-sœurs a permis aux organisateurs d'inscrire les meilleurs boxeurs amateurs de la métropole, tandis que plusieurs autres sont des figurants qui pourraient bien causer des surprises. Ce tournoi précéderait celui pour les championnats de la cité, présente une importance qui n'échappe à personne et les boxeurs sont les premiers à le réaliser. On le considère comme devant servir à mettre la dernière main à la forme et à la préparation des inscrits au tournoi de la cité et tous feront l'impossible pour créer lundi l'impression la plus favorable possible. C'est ce qui assure la valeur des attractions inscrites au programme, et ce qui fait que, sans doute, il y aura encombrement à cette grande soirée pugilistique.

La liste des combats est la suivante:

100—Dominique Marshall vs Léo Foisy, Ste-Brigide.
112—Geo. Smith vs Billy Fisher, Indépendants.
118—Sam Kaufman vs B. Bernier, Ste-Brigide.
126—Jean Toley vs G. Danwitz, U.M.C.A.; A. Pelchat, Ste-Brigide, vs John Signor, Royal Highlander; A. Gloutney vs George Signor; W. Carufel vs N. Carlyles, U.M.C.A.
135—Pat Redman, C.N.R., vs Vic Lachapelle, Ste-Brigide.
145—Harry Smith, Royal Highlander, vs G. Allison, M.A.A.A.
Poids-lourd: H. Wagner vs Fred Taylor.

LE RADIO

Numéros intéressants Postes américains

Vendredi soir, à 9 heures, aux postes WJZ, WBZ et KDKA, Marion Talley, soprano, et Lawrence Ebbett, baritone, et Richard Brooks, ténor.
Vendredi soir, à 9 heures 45, au poste WLS, hockey: Chicago vs Winnipeg.
Vendredi soir, à 9 heures 20, au poste WBBM, Jan Chico, violoniste, et Lester Malinon, pianiste.
Samedi soir, à 9 heures, au poste WEAF et chaîne, l'Orchestre Symphonique de New-York, dirigé par Walter Damrosch.
Samedi soir, à 8 h. 15, aux postes WJZ, WBZ et KDKA, La Symphonie de Boston.
Samedi soir, à 10 heures, au poste WEEL, hockey: Boston vs Canada.
Dimanche soir, à 9 heures 15, aux postes WEAF et WGY, Hilda Lashanska, soprano russe, pianiste.
Dimanche soir, à 7 h. 30, au poste WBZ, Rose Zulliani, contralto.
Jeu de nuit, à 9 heures, au poste WMAQ, l'Orchestre symphonique de Chicago.
De nuit, à 10 heures, au poste WBAL, Celia Brazer, violoniste.

Programmes de vendredi Postes canadiens

CRAC, 411m. Montréal. — 1 h. 45: Orchestre du Windsor.
CJCF, 411m. Montréal. — 7 h. 45: Contes; 8 h. 30: Orchestre du Mont-Royal; 9 h. 15: Recital de musique de la Dominion; 10 h. 15: Exécutede par le trio instrumental Gravel, composé de Mine L. Gravel, piano, E. Gravel, violon, et J. Duboué, violoncelle; et le trio de chanteurs composé de MM. A. E. Poad, James Turner et P. Beckinger.
Samedi programme sera exécuté par le trio instrumental: Salut d'amour, d'opéra; romance de Kaiser; Sérénade; de Szymanowski; Largo de Scates. Par le trio vocal: Sadie Ray; Old Kentucky Home; Moonlight and roses; Did I do.

Postes américains

RECITAL GAUDET
Le poste WTIC irradiera le 11 mars, à 8 h. 15, un récital de Mlle Laura L. Gaudet, lauréate de l'Académie de musique au Québec, et élève d'Isidore Philippe, du conservatoire de musique de Paris.
Programme composé d'oeuvres de Bach et des auteurs modernes.
6 H. P. M.
WAIU, 294m. Columbus. — Musique.
WJAM, 363m. Newark. — Orchestre.
WJLB, 309m. Pittsburg. — Concert.
WBAL, 246m. Baltimore. — Musique.
WBZ, 333m. Springfield. — Orchestre.
WJL, 402m. New-York. — Musique.
WBBM, 226m. Chicago. — Concert.
WJL, 341m. New-York. — Piano.
WNYC, 526m. New-York. — Musique.
WGY, 379.5m. Schenectady. — Musique.
WMLA, 341m. New-York. — Orchestre.
WOR, 465m. New-York. — Quatuor.
WBEI, 333m. Springfield. — Orchestre.
WBEI, 372.6m. New-York. — Musique vocale et instrumentale.
WJZ, 455m. New-York. — Concert.
WOR, 410m. Chicago. — Ensemble.
WRNY, 375m. New-York. — Studio.
WGN, 303m. Chicago. — Concert.
WJL, 341m. New-York. — Studio.
WCA, 467m. Washington. — Ensemble.
WNYC, 526m. New-York. — Concert.
WABC, 316m. New-York. — Quatuor.
WJL, 341m. New-York. — Musique.
WPG, 299.8m. Atlantic City. — Organist.
WRNY, 375m. New-York. — Trio.
WBEI, 333m. Springfield. — Chant.
WJL, 341m. New-York. — Hère Royale, et postes WBZ, KDKA et KJW.
WOR, 465m. New-York. — Recital.
WEEI, 348.6m. Boston. — Baynton.
WABC, 316m. New-York. — Orgue.
WBBM, 226m. Chicago. — Recital.
WEAF, 492m. New-York. — A venir.
WJL, 341m. New-York. et chaîne. — Hère Victor.
WCA, 467m. Washington. — Ensemble.
WNYC, 526m. New-York. — Concert.
WABC, 316m. New-York. — Quatuor.
WJL, 341m. New-York. — Quatuor.
WEAF, 492m. New-York. et chaîne.
WOR, 465m. New-York. — Concert.
WBEI, 333m. Springfield. — Orchestre.
WEAF, 492m. New-York. — Orchestre, et poste WGY.
WGN, 303m. Chicago. — Violon.
WIS, 345m. Chicago. — Hockey: Chicago et Winnipeg.
11 H. P. M.
WABC, 316m. New-York. — Orchestre.
WJL, 341m. Baltimore. — Musique.
WOR, 465m. New-York. — Orchestre.
WEAF, 492m. New-York. — Orchestre.
WPG, 299.8m. Atlantic City. — Orchestre.

Programmes de samedi Postes canadiens

CRAC, 411m. Montréal. — 7 h.: Orchestre.
8 h. 30: Soirée de folklore, sous la direction de M. Conrad Gauthier.

COLLEGE DE BARBIER

Vous voulez occuper une excellente position avec le plus haut salaire payé? Quelques semaines d'apprentissage suffisent. Système moderne. Position assurée, pourcentage payé en apprenant. S'adresser Moler Barber College, 62 St-Laurent, 1-3-27

PETITES AFFICHES

TOUTES DEMANDES — Location: Maisons, chambres, magasins, etc. — A vendre, perdu, trouvé, etc. — I sou le mot, minimum 25 sous. — La même annonce, un mois, remise de 10%.
NAISSANCES, DECES, MESSES, REMERCIEMENTS — 50 sous par insertion.
CARNET MONDAIN, etc. — \$1.00 par insertion.

CAISSES ENREGISTREUSES

CAISSES enregistrees "National" seconde main, garantie 2 ans; réparations; Laundry et Bertheliume Limitée, 1 Notre-Dame est Main 457. 1-3-27

ARGENT A PRETER

ARGENT à prêter sur première hypothèque à 6 et 6 1/2%. Dubois et Guénette, 423-B, Beaubien, coin Saint-Hubert, Tel. Calumet 7561. 1-3-27

PRETS SUR HYPOTHEQUES

Montreal Loan & Mortgage Co. Prêt première hypothèque: Montréal seulement, avec intérêts aux taux courants. Paiement facultatif. 180 St-Jacques, chambre 7561. 1-3-27

Libres et bibliothèques à vendre

Une collection de livres classiques, sociologie, histoire, romans, philosophie, littérature; une série complète de revues, Etudes, Lettres, Amérique Latine, Revue Critique des Idées et des Livres et autres. Deux bibliothèques à sections en chène solide mat, quatre sections chacune et pouvant loger plus de deux cents volumes; et une bibliothèque artistique à trois panneaux en noyer rouge, logeant six cents volumes. S'adresser à 4537 rue Berri, près Mont-Royal. Tél. Bélair 0447w. 1-3-27

FORUM UPTOWN 912

CE SOIR A 8.00 HEURES
Ligue de hockey des Banquiers
Prêt: \$1.00 et 20c. — Jaque comprise.
SAMEDI, 25 FEV. A 8.30 P.M.
BOSTON VS CANADIEN
Prêt: \$1.00 et 20c. — Jaque comprise.
Billets disponibles en vente.
Taxe comprise.

Les actions communes de la M. W. & P. montent de \$5.00 l'une à \$700 l'une en 7 ans

Il est aussi très intéressant de suivre la marche ascensionnelle des dividendes - Prévoyait-on la vente à la ville?

Le 19 février dernier, le Financial Counsel, publié par la Financial Publishing Co. of Canada, publiait les notes suivantes au sujet de la Montreal Water and Power Co.:

La décision du conseil municipal de Montréal d'acheter l'actif de la Montreal Water and Power Co. au prix de 14 millions a causé une certaine méfiance et une situation qui s'étend de beaucoup au delà du problème domestique, à savoir si le prix payé pour cette compagnie est juste ou non.

Il semble que le cas est important surtout par les points suivants:

1. La propriété de la compagnie vaut-elle le montant que la ville consent à payer lorsqu'on la considère au point de vue de l'entente... Le premier dividende sur les actions communes fut payé en 1921-22 (l'année financière se terminant le 30 avril) au taux de \$1.75 par action d'une valeur de \$25 au pair, soit au taux de 7 pour cent.

2. Si on avait considéré la valeur de remplacement du matériel de la compagnie, ou la somme des revenus qu'elle peut rapporter, est-ce que cette propriété n'aurait pu être achetée à un prix moindre? Des rumeurs veulent que la propriété de la compagnie fut offerte à un prix relativement peu de temps à un prix de 4 millions moins élevé.

3. Les membres du conseil ont-ils été traités avec justice par l'exécutif qui les a pratiquement forcés à juger en un très court instant une proposition d'une telle importance? Pourquoi l'une des conditions de l'option limitait-elle celle-ci à trois jours seulement? Une telle période était certainement trop courte pour qu'un membre ou groupe puisse faire une enquête au sujet des mérites de la proposition qui était faite.

4. Il a été dit que plusieurs offres de vente furent faites à la ville à un prix qui était entre 9 et 10 millions. Y a-t-il ici une preuve de négligence de la part des autorités municipales qui n'auraient agi avec autant d'énergie que lorsque l'offre devint plus élevée?

5. Un point d'importance vitale à résoudre c'est de savoir quels sont ceux qui ont succédé aux anciens actionnaires de la Compagnie et qui ont pu négocier cette vente à la ville en faisant un profit aussi élevé? Est-ce que le crédit de la ville n'est pas atteint jusqu'à un certain point par le fait que le prix consenti est ou n'est pas excessif? Et, dans les circonstances, la réputation financière de la ville peut en souffrir.

Le Financial Counsel croit que la situation est suffisamment importante, en vue des relations des compagnies d'utilité publique avec les municipalités, de même qu'à cause de la méfiance qui peut en résulter, pour induire le gouvernement provincial à ordonner une enquête complète au sujet des circonstances qui entouraient la négociation de cette vente, soit par la Commission des utilités publiques, soit par un corps qui serait spécialement créé dans ce but.

En date du 23 février, le Financial Counsel disait: L'historique de la Montreal Water and Power Co. contient plusieurs caractéristiques autres que l'achat par la ville de son actif au prix de 14 millions, après un débat de quelques minutes à peine, lors de la même année fut vendu à la ville à quelques mois pour un prix de 4 millions moins élevé.

L'augmentation du prix des actions ordinaires au cours des six ou sept dernières années est probablement sans parallèle parmi les valeurs qui sont cotées en bourse au Canada. Il est quelque peu difficile de soumettre tous les prix qui furent payés d'année en année pour cette valeur parce qu'elle n'est pas inscrite en bourse, mais il est certain que de grandes quantités de ces actions furent vendues en 1920 au prix de \$5 l'action. Et ce sont ces mêmes actions, multipliées par quatre — il y eut deux bonds subséquents de 100 p.c. en actions payés aux actionnaires — que la ville vient d'acheter au prix de \$175 chacune. En d'autres mots, une action qui était vendue à \$5 en 1920 vient d'être payée par la ville à un prix équivalent à \$700.

A la fin de l'année 1926, plus de 1000 actions de la M.W. & P. furent achetées en Angleterre au prix de \$5 chacune, soit pour un prix total d'environ \$5,000. Ces 1000 actions, depuis, sont devenues 4,000 actions. Par l'offre qui fut faite à la compagnie en novembre dernier, par les nombreux syndicats qui viennent de vendre à la ville, et que la majorité des actionnaires ont accepté, soit un prix de \$85 l'action, ces 100 actions, qui sont devenues 4,000 actions commandent un prix de \$340,000.

Par la vente qui vient d'être faite à la ville, ces 1000 actions originales, qui valaient \$5,000 en 1920 sont aujourd'hui vendues au prix de \$700,000 soit \$175 pour 4000 actions que sont devenues les 1000 actions originales. Cela représente un profit net, pendant une période de six ou sept ans, de 13,900 p.c. Le moraliste pourrait en conclure que les rendements ne sont pas seulement élevés, mais qu'ils sont aussi parfois coûteux.

C'est en 1908 que les 11,200 actions de la compagnie furent réduites d'une valeur nominale de \$100 à \$25, c'est-à-dire qu'on leur enleva une valeur de \$75 chacune. Le capital de la compagnie se trouvait donc réduit de \$1,120,000 à \$280,000. Quinze ans plus tard, le capital de la compagnie fut doublé par un bonus en actions de 100 p.c. L'année suivante un autre bonus de 100 p.c. fut distribué aux actionnaires, ce qui ramena la capitalisation de la compagnie à \$1,120,000.

Toutefois, comme les actions étaient restées à une valeur au pair de \$25, le résultat de ces opérations fut que le nombre des actions a été élevé de 11,200 à 44,800. A cause de difficultés financières auxquelles la compagnie dut faire face en 1910, les porteurs d'obligations acceptèrent alors de laisser mettre une nouvelle émission d'un million de livres sterling, 4 1/2 %, dont les garanties de remboursement venaient avant celles des premières obligations. Cette émission, comme la première, échoit en 1932. Les premières obligations devinrent en fait des obligations de revenu, mais quoique leur valeur soit tombée à certains moments à 45, les intérêts furent toujours payés de même que sur les autres obligations.

Le premier dividende sur les actions communes fut payé en 1921-22 (l'année financière se terminant le 30 avril) au taux de \$1.75 par action d'une valeur de \$25 au pair, soit au taux de 7 pour cent. Lorsque le boni de 100 pour cent fut distribué aux actionnaires en 1923, le dividende fut réduit à \$1.25 par action, ce qui faisait en réalité un dividende de \$2.50 pour chacune des anciennes actions. En 1924, deux actions nouvelles furent de nouveau données pour chaque action d'origine, soit quatre actions pour chaque action originale. Comme le taux de dividende fut maintenu, il en résulte qu'une action de la première émission rapportait \$5 en 1924. En 1925 le taux du dividende fut élevé à \$1.50 à \$2.00 en 1926 et il est maintenant de \$2.50 par action. Ce qui fait qu'une action qui pouvait être achetée au prix de \$5 en 1920 rapporte maintenant \$10 par an.

Quel est le revenu de ces actions aux prix de \$85 et de \$175. D'après le rapport financier de la compagnie pour l'année 1926, le montant disponible pour être distribué en dividendes aux porteurs d'actions communes était de \$296,615. Cela représente un montant de \$6.62 par action. A \$85, soit le prix payé par la ville, cela représente un dividende de 7.8 pour cent, mais au prix que la ville consent à payer, soit \$175 par action, le revenu par action n'est plus que de 3.78 pour cent! Dans son deuxième bulletin en date d'aujourd'hui, le Financial Counsel dit: Les dividendes sur la commune de la Montreal Water and Power passent de 11s à \$6.62 en cinq ans.

Dans le bulletin d'hier on montrait la hausse sensationnelle des cotations en bourse des actions ordinaires de la Montreal Water and Power entre 1920 et l'époque actuelle où les actions, qui se vendaient \$5.00 l'une à la fin de 1920, furent achetées par un syndicat sur la base de \$340. L'action (4 actions à \$85.00 chacune) en novembre 1926, tandis que les mêmes actions au prix de \$14,000,000, que la ville de Montréal se propose de payer pour l'entreprise, seraient évaluées maintenant à l'équivalent de \$700. L'action (4 actions à 175, chacune). Ce record est presque égalé par l'appréciation de la capacité de gain de la compagnie par rapport à ses actions communes de 1921 à 1926, soit 5 ans.

ENCORE LA QUESTION DU LAC SAINT-JEAN

L'opinion d'un homme de la région. — La manière et la chose — Que vaut réellement le march? — De 7.5 à 17.5

L'écrivain de talent, qui, sous la signature Philippe discute depuis plusieurs mois, dans le Progrès du Saguenay, la question du Lac Saint-Jean, vient de préparer pour son journal l'article dont on trouvera ci-dessous l'essentiel. L'installation de la nouvelle presse du journal ayant interrompu sa publication bi-hebdomadaire et sa publication quotidienne n'étant pas encore commencée, l'article risquait d'être hors-date. On a prié l'Action catholique de vouloir bien le publier. C'est à ce journal que nous empruntons donc notre texte: L'on trouve que décidément nous parlons trop de cette question du Lac Saint-Jean.

A qui la faute? Ce n'est pas nous qui avons illégalement envahi les terres; ce n'est pas nous qui avons donné l'autorisation de monter le Lac à 17.5.

La question est importante, certes. Nous la voulons, claire, claire. Il y a eu des injustices, des illégalités de commisses et nous voulons qu'elles soient connues du public et qu'elles soient réparées.

Il y a quelque part des responsabilités à établir, et nous voulons qu'elles soient clairement établies. Si nous y mettons quelque insistance nous n'y mettons, par contre, aucune haine, aucun parti pris. Nous voulons la lumière, la vérité, la justice et le droit; oui, de notre cher pays, de notre chère région! Pas autre chose!

Maintenant allons au fait! En cette question du Lac St-Jean, n'oublions pas, il y a à considérer: 1. La chose elle-même. 2. La manière dont elle a été conduite.

En d'autres termes: Le marché est-il avantageux? La justice et la loi ont-elles été observées?

Sur ce dernier point, sur la manière, il n'y a plus à douter. La Compagnie a illégalement, sans droit, de la façon la plus illégitime possible, inondé les terrains des cultivateurs avant de les avoir acquis.

C'est le premier ministre qui, lui-même, le déclare. N'eût été cette admission formelle et franche de l'hon. M. Taschereau, bien des gens à propos de l'envahissement pratiqué par la Compagnie, s'en tiendraient encore à la théorie saugrenue de certains avocat du Lac St-Jean: c'est providentiel.

Quant au gouvernement, il a laissé faire sans doute, mais plus encore il ne semble pas s'être préoccupé d'observer les prescriptions de la loi.

Il a donné à la Compagnie l'autorisation de faire ses travaux. Il lui a permis de faire ses emplacements avant que les conditions légales et essentielles pour obtenir cette autorisation aient été accomplies.

Ainsi donc, illégalités de la part de la compagnie, illégalités de la part du gouvernement.

Que penser d'un contrat passé dans de telles conditions? Il n'en est pas tout à fait nul et le non-valeur soit plus évidentes.

C'est à un contrat comme celui-là que le gouvernement a lié son sort. Et c'est pour tenir un contrat illégal passé avec une grosse compagnie que le gouvernement déchire des centaines de contrats réguliers portant le sceau et la signature de la province, passés avec les cultivateurs.

Supposons maintenant que toute justice et légalité aient été observées, la question du Lac n'existerait encore.

Le marché est-il avantageux? Si l'on nous le permettait, nous rappellerions encore certaines choses qu'il importe de ne pas perdre de vue.

Discours et journaux ne veulent pas en tenir compte. Les habitants du Lac ne sont pas opposés à l'industrie. Pas du tout. Ni le Progrès, ni personnel! Personne ne demande, ni ne souhaite qu'on laisse couler la Décharge sans l'utiliser.

Au point 7.5, qui est le niveau moyen du lac aux mois d'été, l'eau causerait aux terres cultivables peu de dommages.

Antoine. Les deux terrains seront transformés en terrains de jeu. LES FINANCES DE WESTMOUNT La ville de Westmount a eu l'an passé un surplus de \$23,278. C'est ce qui ressort du rapport du président du comité des finances, rapport qui a été présenté à la dernière réunion du conseil municipal.

Les revenus de l'année se sont élevés à \$959,056 tandis que les dépenses ont été de \$935,777. Le département de l'électricité a eu un surplus de \$37,348 après que 4 p.c. des revenus nets furent versés au fonds de dépréciation, et que l'on eut enlevé le montant destiné au fonds d'amortissement, les intérêts sur les obligations et la réserve pour mauvaises créances.

Le montant des permis de construction pendant l'année s'est élevé à \$375,487.

Annulation de la sentence de Rifkin La Cour d'appel a annulé une sentence de neuf ans de pénitencier imposée à Kin Rifkin pour attentat contre une succursale de la banque Canadienne Nationale, à Sherrington, le 4 décembre 1924.

Le magistrat avait déclaré que sans une certaine corroboration du témoignage d'un complice, il aurait acquitté Rifkin. La Cour d'appel a jugé que cette corroboration n'existait pas et conséquemment, elle a libéré Rifkin. La Cour d'appel a ajouté toutefois que si le juge avait cru à la vérité du témoignage du complice, même sans corroboration, elle n'aurait pas changé le jugement.

Un réservoir à 7.5 en régularisant le débit de la Décharge lui assure un rendement probable. Un réservoir à 7.5 assure à l'usine de l'île Malgais un rendement de 200,000 c.v., de courant régulier; et un rendement de 400,000 c.v. de courant régulier à la Chute à Caron. Par conséquent, un barrage à 7.5 assure au Saguenay un pouvoir régulier de 600,000 c.v.

Six cent mille! A \$10.00, \$12.00 ou \$15.00 le cheval-vapeur cela forme un revenu brut annuel de six ou sept millions. C'est assez joli. Quand est-ce que l'on comprendra cela!

On a voulu faire croire que si on ne maintenait pas le lac à 17.5 ça serait la ruine de toute exploitation électrique.

Non, non! Le point 17.5 n'est pas une question de vie ou de mort pour l'industrie, mais une question de quelques millions de profit en plus ou en moins par année pour la compagnie.

Un réservoir à 7.5 produisant 600,000 c.v. de courant régulier, sans compter les centaines de mille c.v. de courant secondaire, est-ce que ça n'est pas suffisant pour fournir à l'industrie présente et future du Lac Saint-Jean et de Chicoutimi l'énergie dont elle peut avoir besoin? Est-ce que ça ne serait pas suffisant pour permettre l'éclosion de ces centres industriels qu'on souhaite et dont on fait tant d'état?

Il ne faut toujours pas perdre la carte complètement! Ainsi donc, au point 7.5, peu ou point de dommages pour l'agriculture et partant peu ou point d'indemnités à verser. Au point 7.5 une production constante de 600,000 c.v.; au point 7.5 une exploitation profitable.

Et cela, d'après des experts, "d'après un examen technique de la question, par des ingénieurs compétents" pour parler comme M. Caron.

Le gouvernement n'aurait jamais dû permettre l'élevation à un point dépassant le point 7.5.

Il prétend, à cette heure, que s'il a autorisé l'élevation au point 17.5, c'est pour assurer que l'Aluminium Co. construise ici ses usines.

Il y a certainement de la blague quelque part... Car l'autorisation de maintenir le lac à 17.5 remonte au mois de décembre 1922, et dans ce temps-là il ne pouvait pas le moins du monde être question d'attirer dans notre province les usines de l'Aluminium Co. puisque ses projets n'étaient pas nés.

Et si un développement de 600,000 c.v. n'était pas suffisant pour intéresser l'Aluminium Co., on s'en serait passé. On vivait avant elle.

Le marché est-il avantageux? Que le gouvernement prouve donc une bonne fois que le profit retiré, non pas par la compagnie, mais par la province, la région, la race, de la différence de la production entre le lac à 7.5 et le lac à 17.5 compense pour les dommages de toutes sortes causés par le lac maintenu à 17.5 au lieu de 7.5.

Qu'il donne autre chose que des mois creux: "progrès... développements... centres industriels..." Quand on a étudié pendant plusieurs mois et sous tous les aspects la question du lac, on est peu disposé à se contenter par exemple du chiffre enfantin de 3,500 acres, cité par M. Caron, avec la meilleure foi du monde, naturellement.

On est peu disposé à se contenter des chiffres de M. Mercier quant au débit régulier de la Décharge qui serait de 200,000 c.v., avec un réservoir à 7.5, et de 400,000 ou 450,000 c.v., avec un réservoir à 17.5.

Le gouvernement parle du témoignage des experts, des techniciens. Quels experts? On préférait qu'il cite au long leurs rapports au lieu de rester dans les affirmations générales.

Ah! si l'on savait ce qui se passe dans nos centres industriels, on s'apercevrait que les "montagnes d'acier", dont parlait le Soleil, seront lentes à amasser pour nos gens.

C'est pas des générations serviles que naissent les peuples fières. Et cependant, nos ministres collectionnent des lettres et se font voter des résolutions.

PHILIPPE (Du Progrès du Saguenay)

TROIS MESURES MINISTERIELLES

LE CONSEIL LEGISLATIF APPROUVE LA CONSTRUCTION DU PALAIS DE JUSTICE ET DE LA PRISON DE VILLE-MARIE, L'EMPRUNT DE LA RIVIERE-DU-LOUP ET LE PROJET RELATIF A L'HOSPICE DE LA BAIE ST-PAUL.

Québec, 25. — Le Conseil législatif a adopté en troisième lecture hier après-midi trois mesures ministérielles: le projet de loi pourvoyant à la construction d'un palais de justice et d'une prison à Ville-Marie, celui qui pourvoit à la garantie de l'emprunt de \$125,000 fait par la ville de la Rivière-du-Loup pour venir en aide aux sinistrés de la dernière et celui ratifiant le contrat passé entre le gouvernement et l'Institut des Petites Soeurs Franciscaines de Marie relativement aux soins, à l'entretien et à la garde des idiots et des malades qui leur seront confiés par le gouvernement dans l'hospice Sainte-Anne de la Baie Saint-Paul. M. Perron a expliqué brièvement ces trois mesures avant qu'elles reçoivent l'adhésion de la Chambre haute.

Trois bills privés ont aussi subi leur troisième lecture: loi constituant les Bénédictins de Saint-Benoît-du-Lac; loi amendement la loi concernant la succession de l'hon.

Vente Trimestrielle à Rabais Chez Dupuis

La balance de nos Complots à Deux Pantalons à

Ne jugez pas la qualité par le prix, car ils sont en bon tweed de jolies nuances et taillés dans les derniers modèles; bonne confection. Samedi

14.95

Complots à Deux Pantalons CE SONT DES COMPLETS DE 35.00 QUE NOUS VOUS OFFRONS A CE PRIX DE VENTE

22.50

En serge Botany bleu marine de première qualité. Complots de toilette et qui garderont leur forme, parce qu'ils sont bien confectionnés dans les derniers styles du printemps. Devant simple ou croisé. Samedi.

Spéciaux du Matin Combinaisons pour Hommes

(100 seulement) en coton ouaté, balance de séries désassorties. Grandeur 36 à 44. Ordinaire 1.50. Aux premiers arrivés, chacune .98

Camisoles et Caleçons en coton ouaté de première qualité. Environ 10 douzaines. Encolure des chemises: 36 à 44. Grandeur des caleçons: 34 à 42. Valeur de .75. Tant qu'il y en aura, le morceau .50

Pyjamas pour Hommes à 1.95 chacun Valeurs de 2.75 et 3.50

UNE AUBAINE! Chaussures pour Hommes Bottines et souliers noirs, jaunes ou bruns, de forme française, moyenne ou large "Blucher", semelles simples ou doubles à trepointe "Goodyear" en cuir solide. Pointures: 5 1/2 à 10. Valeurs de 5.00 à 7.00. Spécial, la paire 3.98

Un autre lot Bottines et souliers, choix de couleurs et de formes; bonnes semelles en cuir solide. Valeurs sans égales pour le prix. Pointures 5 1/2 à 10 dans 2.98 le lot. La paire .98

Chemises pour Garçons Un lot de chemises en percale. Modèle avec col à même et manchettes simples ou faux-col à part et manchettes doubles non empesées dans les nuances unies, bleu, mauve, tan, blanc et à rayures de fantaisie. Pointures 12 à 14 dans le lot. Prix spécial, samedi .38

150 Chandails pour Garçons Modèle sans manche avec col en V; mélange de laine et coton. Très approprié pour porter sous un veston. Nuances unies, gris, brun et chambré. Tailles 24 à 32. Très spécial, samedi .59

Palmiers Artificiels Stérilisés 38 pouces de hauteur, 2.50 12 feuilles 1.95 14 pouces de hauteur, 3.00 15 feuilles 2.50 50 pouces de hauteur, 3.50 18 feuilles 2.98

DUPUIS FRÈRES - Au rayon des fleurs artificielles - au troisième

LE MAGASIN DU PEUPLE Rue Sainte-Catherine, D'Amoy, Saint-André et Saint-Christophe. J.-N. Dupuis, Prés. Albert Dupuis, Vice-Prés. A.-J. Dugul, Directeur-Général

OUVERTS LE SAMEDI SOIR JUSQU'A 10 HEURES

J.-O. Villeneuve; loi concernant le Bureau Central des écoles protestantes de Montréal. Après avoir subi leur deuxième lecture les bills suivants ont été référés au comité des bills privés: loi modifiant la charte de la ville de Saint-Hyacinthe, loi concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal et loi modifiant le Code civil relativement à la responsabilité des architectes et des constructeurs.

Les bills suivants ont été introduits à la Chambre haute où ils ont subi leur première lecture et ont été inscrits sur le feuilleton pour deuxième lecture aujourd'hui: Loi modifiant la loi des écoles techniques et professionnelles; loi amendement la charte de l'Association des comptables; loi modifiant la charte de la compagnie de téléphone National.

Le Conseil législatif s'est réuni à aujourd'hui, à midi.

Le refuge Meurling Devant les membres de l'Electrical Club réunis mercredi au Queens M. Albert Chevalier, directeur de l'Assistance municipale, a traité du Refuge Meurling et du soin des indigents dans la métropole.

Le Refuge Meurling peut offrir tous les soirs 700 lits à la disposition de ceux qui sont privés de tout moyen de subsistance. En 1926, le refuge a hébergé 2,695 pauvres indigents. On admet tout le monde pourvu qu'on soit sobre et sans le sou, et personne n'est obligé de passer la nuit à la belle étoile à Montréal.

M. Chevalier a décrit ensuite les soins donnés aux hébergés et la façon dont on les nourrit et les traite depuis cinq heures du soir jusqu'à sept heures le lendemain matin.

Le Refuge Meurling a coté la somme de \$180,000, en 1914.

830,000,000 au cours de la même période et devant être appliqués aux dettes de guerre, n'étaient qu'un provisoire, ce qui donnerait au parlement le temps d'examiner l'accord des dettes. M. Dubois se dit satisfait de la réponse du premier ministre, mais Vincent Arliot, chef socialiste, s'exprime pour que la question ne soit pas laissée en suspens et qu'une Commission a payé en proposant une résolution, demandant au gouvernement de soumettre le texte de l'accord avec Londres, la proposition faite à Washington et tous documents à la Chambre. Cette résolution sera mise au vote lors de la prochaine séance.